

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN

EXERCICE 2023



PREAMBULE

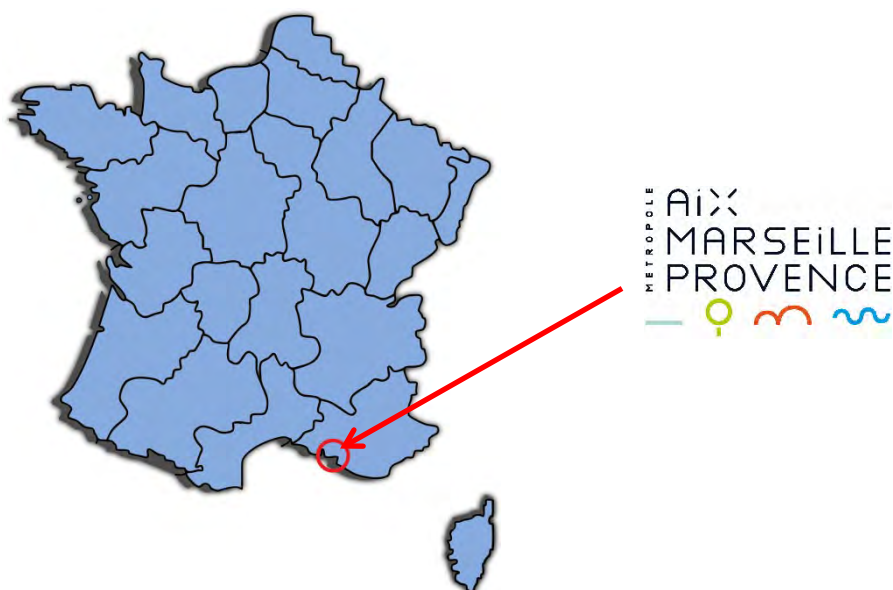
Ce rapport annuel d'activité de la REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 149 km². Avec près de 2 millions d'habitants, la Métropole représente environ 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



SOMMAIRE

—



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	1
1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE	1
1.2. DESCRIPTION DU PERIMETRE	3
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	4
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	4
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON	6
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE	6
1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES	6
1.4.2. LES PRESTATAIRES	9
1.5. SERVICE AUX ABONNES	9
1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX	10
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	11
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2023	11
2.2. FAITS MARQUANTS	11
2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE	11
2.3.1. L'ADDUCTION	13
2.3.2. LA PRODUCTION	13
2.3.3. LE TRAITEMENT (y compris traitement chlore sur forage)	13
2.3.4. LE STOCKAGE	14
3.1.1. LE RESEAU DE DISTRIBUTION	15
3.2. LA QUALITE DE L'EAU	15
3.3. LA DISTRIBUTION	18
3.3.1. RENDEMENT	18
3.3.2. GESTION PATRIMONIALE	20
3.4. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	23
3.5. LA GESTION FINANCIERE	24
3.5.1. LES VOLUMES FACTURES	24
3.5.2. LE TAUX D'IMPAYES	25
3.5.3. DEGREVEMENTS	25
3.5.4. BUDGET DU SERVICE	26
3.5.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	28
3.5.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	28
3.6. LES ETUDES ET TRAVAUX	28
3.6.1. TRAVAUX NEUFS	29
3.6.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	30
3.6.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES	33
4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	34
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2023	34
4.2. FAITS MARQUANTS	34
4.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	34
4.3.1. LA COLLECTE	35
4.3.2. LE TRAITEMENT – NON CONCERNE	35

4.4.	LE RESEAU DE COLLECTE	35
4.5.	LES OUVRAGES D'EPURATION.....	40
4.6.	LA GESTION DES DECHETS	40
4.7.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	40
4.8.	LA GESTION FINANCIERE	41
4.8.1.	LES VOLUMES FACTURES	41
4.8.2.	LE TAUX D'IMPAYES.....	41
4.8.3.	DEGREVEMENTS DONNEES NON DISPONIBLES	41
4.8.4.	BUDGET DU SERVICE.....	42
4.8.5.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION	44
4.8.6.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE	44
4.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	44
4.9.1.	TRAVAUX NEUFS	45
4.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	45
4.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES.....	45
5.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	46
	NON CONCERNE	46
6.	TARIFS DE L'EAU.....	46
6.1.	DONNEES DE FACTURATION	46
6.2.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	47
6.3.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	49
6.4.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	55
7.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	56
7.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	56
7.2.	ACTIONS DE SOLIDARITE.....	56
7.2.1.	FONDS DE SOLIDARITE	56
7.2.2.	SOLIDARITE INTERNATIONALE.....	56
	ANNEXES	57
	ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	58
	ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE	61
	ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	66
	ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2023.....	73
	ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....	73
	ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)	80
	ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)	81
	ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)	82

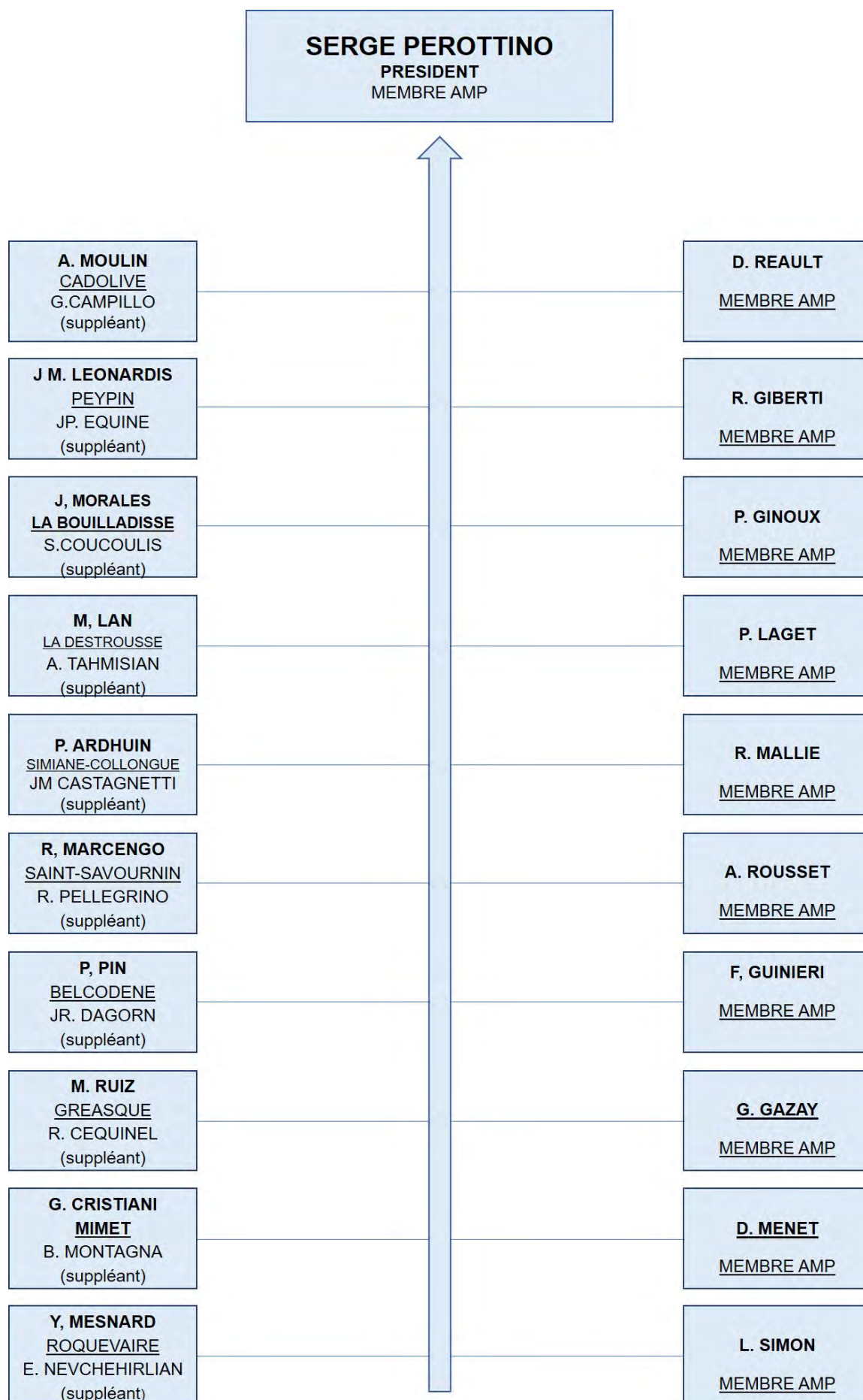
1. PRESENTATION GENERALE

1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE

Le SIBAM est une régie à autonomie financière et à personnalité morale.

Son Président est Serge Perottino son Directeur est Frédéric Arnaud.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.



La Régie de REABMG fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie. Il décide les acquisitions, aliénations et prises en location de biens immobiliers, ainsi que les mises en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la régie. Le Conseil d'administration peut donner délégation au Directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant. Le Conseil d'administration vote le budget préparé par l'ordonnateur, ainsi que le taux des redevances.

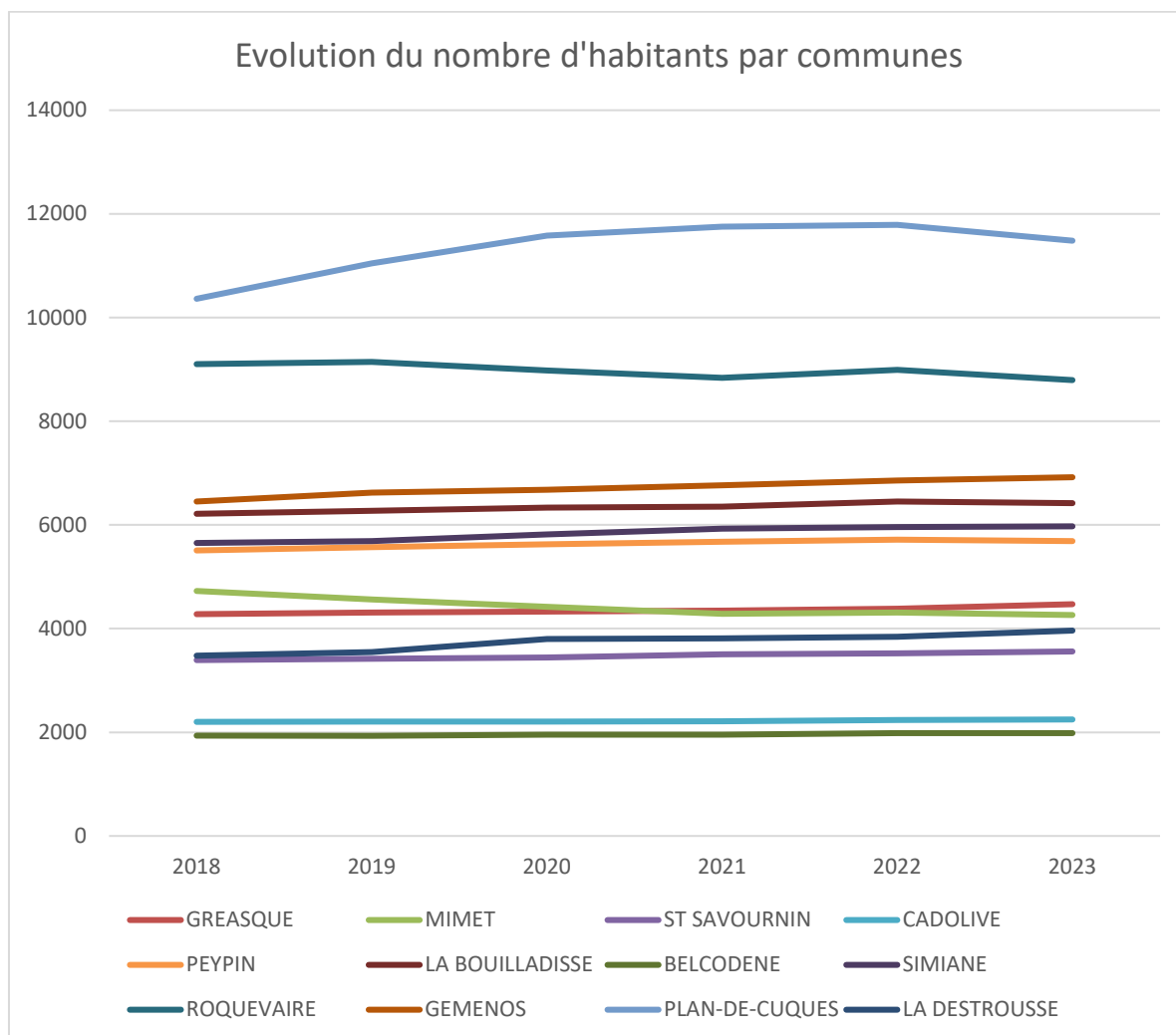
La Régie de REABMG fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.2. DESCRIPTION DU PERIMETRE

La régie REABMG intervient sur un territoire de 12 communes

COMMUNES	COMPETENCES REGIE
GEMENOS	EAU/ASS
PLAN DE CUQUES	EAU /ASS
ROQUEVAIRE	EAU
BELCODENE	EAU
CADOLIVE	EAU
LA BOUILLADISSE	EAU
LA DESTROUSSE	EAU
GREASQUE	EAU / ASS
MIMET	EAU / ASS
PEYPIN	EAU
SIMIANE-COLLONGUE	EAU / ASS
ST SAVOURNIN	EAU

Ce territoire représente un bassin de vie de 65761 habitants (population légale INSEE 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024).
Il couvre une superficie d'environ 172 km².



1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour la majorité des communes (9 sur 12), l'eau est fournie par le canal de Provence en trois points de livraison : l'Ouvière et le Maltrait pour le réseau du SIBAM historique, et les Molx pour le réseau communal de Simiane-Collongue. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable (coagulation, filtration sur sable, et désinfection au chlore gazeux), puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

Pour Roquevaire l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe de l'Huveaune). Cette eau brute est traitée (désinfection au chlore gazeux) afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble de la commune à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

Pour Gémenos l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe de la vallée de St Pons). Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable (ultrafiltration sur membranes, désinfection au chlore gazeux), puis distribuée sur l'ensemble de la commune à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

A Plan-de-Cuques, l'eau est fournie en gros et déjà potable par le réseau de la Ville de Marseille. Elle est ensuite distribuée par un réseau de canalisations et de réservoirs sur l'ensemble de la commune.

La régie assure les missions suivantes :

- Le traitement (coagulation et filtration) et la désinfection (au chlore gazeux) de l'eau brute,
- Sa distribution sur le territoire au moyen d'un réseau équipé de stations de pompage et de réservoirs de secteurs,
- La gestion technique de l'ensemble des ouvrages, leur entretien et leur renouvellement,
- Les travaux de construction des branchements neufs demandés par les nouveaux abonnés,
- L'étude et la direction des travaux de renforcement et d'extension des ouvrages du service,
- La relève périodique des compteurs des abonnés, la facturation et l'encaissement des volumes consommés,
- La gestion clientèle.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la régie.

La régie assure les missions suivantes :

- La gestion technique de l'ensemble des ouvrages (réseaux de collecte, stations de relevage) leur entretien (curage) et leur renouvellement,
- Les travaux de construction des branchements neufs demandés par les nouveaux raccordés,
- L'étude et la direction des travaux de renforcement et d'extension des ouvrages du service,
- La gestion clientèle

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONCERNE

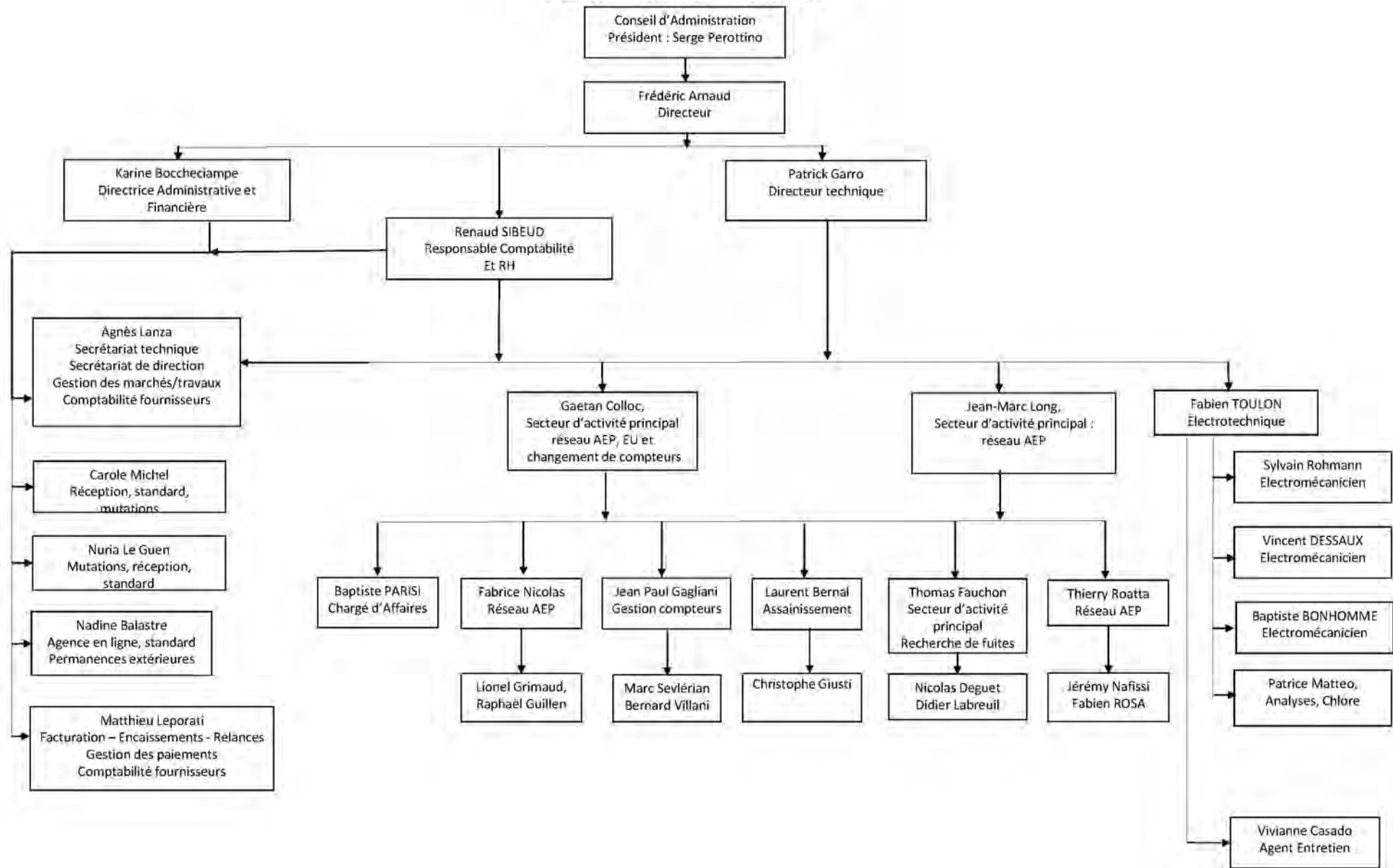
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de mener à bien l'exercice de ses compétences, la régie s'appuie sur des ressources internes et externes.

1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif de la Régie se compose de 32 agents organisés selon l'organigramme suivant :

SIBAM – ORGANIGRAMME



Une astreinte technique est en place en dehors des heures travaillées. Elle se compose d'une équipe de 2 agents, un responsable et un technicien de support. Leur mission est d'intervenir pour résoudre ou prendre les mesures conservatoires nécessaires sur l'ensemble des ouvrages de la Régie, des usines de traitement jusqu'aux réseaux et branchements des abonnés. Cette astreinte est organisée avec un roulement hebdomadaire sur 10 équipes.

Le décompte des heures supplémentaires pour l'année 2023 est de 1122,5 heures à 25 %, 142 heures à 50% et 550 heures à 100 %.

Il n'y a pas eu d'accident de travail en 2023.

Les formations de 2023 ont été les suivantes :

- Code + permis C : 1 agent
- Permis CE : 2 agents
- Recyclage habilitation électrique (BS/BE) : 6 agents
- Habilitation électrique (BS/BE) : 1 agent
- Recyclage habilitation électrique (BT/HTA) : 4 agents
- AIPR : 4 agents
- SST : 14 agents
- PCWIN2 Sofrel : 2 agents
- Pont roulant : 12 agents
- Grue auxiliaire : 17 agents

Tableau des accréditations du personnel :

	Nombre d'agents
Habilitation électrique pour personnels électriciens BT-HT	4
Habilitation électrique pour personnels non électriciens	15
CACES engins de chantier cat 1 et 4	14
ADR transport de matières dangereuses	4
AIPR encadrant	10
AIPR opérateurs	8
SST	14
PERMIS POIDS LOURD ©	15
PERMIS SUPER LOURD (CE)	12



1.4.2. LES PRESTATAIRES

MARCHES EN COURS

TITULAIRES MARCHES	OBJET	NOTIFICATION	DUREE	MONTANT	FIN
BRONZO TP	TRAVAUX RESEAUX	15,12,2021	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	1 000 000 € MAXI	15/12/2025
BRONZO TP	INTERVENTIONS URGENTES	09,01,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	450 000 € MAXI	09/01/2024
E. H. T. P.	TRAVAUX BRANCHEMENTS INTERVENTIONS POCTUELLES	21,12,2023	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	500 000 €	21,12,27
ITRON	COMPTEURS	06,12,2021	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDIQUES DANS LE DEVIS ESTIMATIF	06/12/2025
CIFFREO BONA	LOT 1	27,11,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDIQUES DANS LE DEVIS ESTIMATIF	27/11/2024
SIMC	LOT 2	08,12,2020			27/11/2024
SMACL	DOMMAGES AUX BIENS - RC - PROTECTION FONCTIONNELLE	01,01,2021	48 MOIS		01/01/2025
MALI	PROTECTION JURIDIQUE				
PILLIOT	AUTO				
ARTELIÀ	MISSIONS D'ETUDES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVES AUX TRAVAUX SUR LES INFRASTRUTURES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU SIBAM	19,07,2021	1 AN RENOUVELABLE 4 FOIS	POURCENTAGE DE REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE EN FONCTION DU MONTANT DES TRAVAUX.	19/07/2026
SAFEGE	ETUDE DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	02,08,2021	31,12,2023	367 926,30 €	
FREYSSINET CES	REHABILITATION RESERVOIR DES PRADEAUX	08,12,2021	13 MOIS	660 599 €	
ARI	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	15,12,2021	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDIQUES DANS LE DEVIS ESTIMATIF	15/12/2025
SOGEA	RENOUVELLEMENT GROUPES DE POMPAGE	09,12,2021	31,05,2022	540 000 €	
EDF	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ENERGIE ELECTRIQUE	30,11,2021	36 MOIS		30/11/2024
BRIES	REALISATION DE POMPAGE D'ESSAIS POUR LE PROJET DE MISE EN EXPLOITATION DU FORAGE GRAVIER A ROQQUEVAIRE	15,12,2022		67 646 €	07,04,2024
EDF	NETTOYAGE DE RESERVOIRS	21,12,2023	1 AN RENOUVELABLE 2 FOIS	430 000 €	21,12,2026
SEM	RECHERCHE DE FUITES	21,12,2023	1 AN RENOUVELABLE 2 FOIS	430 000 €	21,12,2026
SAFEGE	ELABORATION D'1 PGSSE	21,12,2023	14 MOIS	69 325 €	30/11/2024
E-GEE	MISE A JOUR E-GEE 4 VERS SOWAVE	22,06,2023	4 ANS	460 506 €	30/11/2024
BRONZO TP	VAL TRAM DEVIATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE	21,12,2023		401 080 €	
SADE				228 920 €	

1.5. SERVICE AUX ABONNES

Accueil au siège de la REABMG (Sibam) :

Le siège du SIBAM est situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin.

Il est ouvert au public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi.

Les abonnés peuvent se renseigner sur les services, effectuer leurs démarches administratives : paiement, résiliation, inscription, demander une intervention pour un problème technique ou de facturation.

Accueil téléphonique et astreintes :

Un accueil téléphonique est organisé au 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

Site internet :

Le site internet Sibam.fr donne toutes les informations nécessaires sur l'accueil, les services de l'eau et de l'assainissement, les travaux en cours, les informations pratiques commune par commune. Il offre la possibilité d'un formulaire de contact relevé tous les jours. 8905 abonnés ont créés leurs comptes sur internet.

Modalités de paiement :

Les abonnés peuvent régler leur facture par chèque, carte bleue depuis l'agence en ligne ou directement au bureau, en espèce en se rendant au siège du SIBAM, et par prélèvement automatique.

Ci-dessous le détail de la facturation et des paiements :

	CHEQUES	PRELEVEMENTS MENSUELS	VIREMENTS	CD EN LIGNE	PRELEVEMENTS A ECHEANCE	CD BUREAU	ESPECES
NB FACTURES	22237	89664	7781	5481	4932	567	230
NB ABONNES	11636	8882	3883	3134	2645	343	137

1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX

COMMUNES	CU	PC	DP
ALLAUCH			
BELCODENE	3	8	
CADOLIVE	1	8	1
FUVEAU			
GREASQUE	11	32	75
LA BOUILLADISSE		26	8
LA DESTROUSSE	2	4	2
MIMET	4	7	1
PEYPIN	3	16	4
SIMIANE	3	7	1
ST SAVOURNIN		13	2
ROQUEVAIRE	3	11	5
GEMENOS		20	2
PLAN-DE-CUQUES	3	16	6

33

168

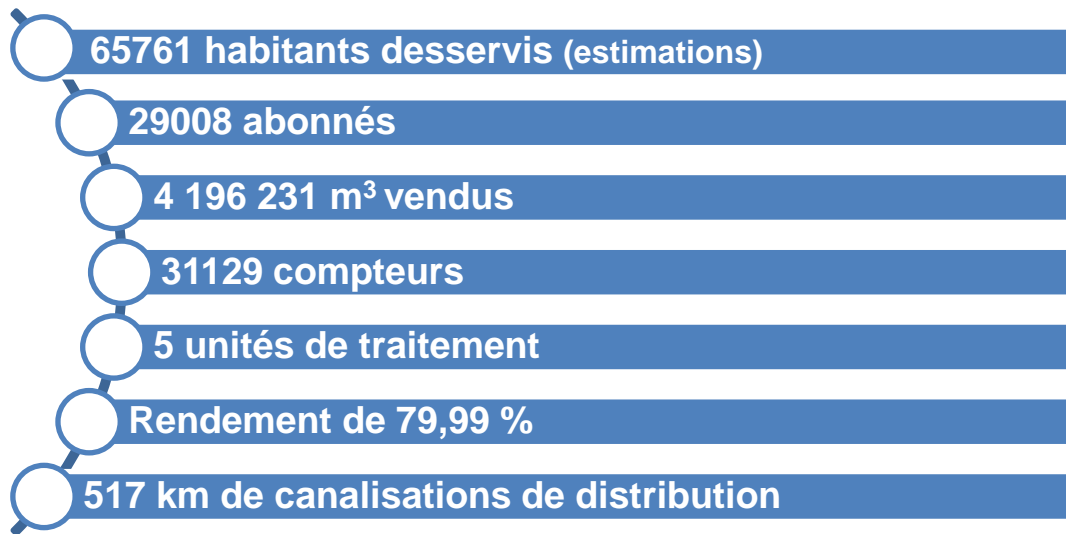
107

BILAN ANNUEL ATU - DT - DICT

Agences	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Consommés
ATU - DECLARANT	133	113	107	105	93	132	137	109	149	99	153	125	1455
EXPLOITANT	180	179	168	137	146	199	153	135	163	138	180	133	1911
DECLARANT	9	10	46	8	17	33	0	0	8	0	24	9	164
Total	322	302	321	250	256	364	290	244	320	237	357	267	3530

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2023



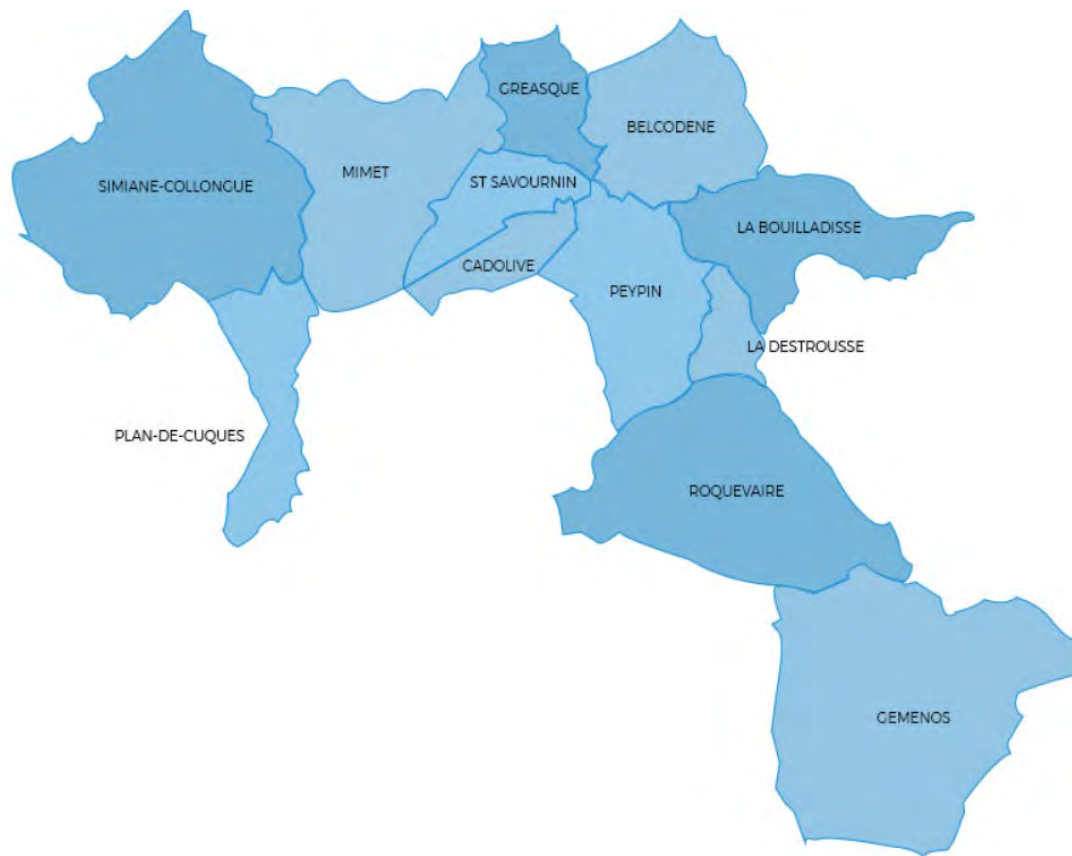
Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2023 sont les suivants :

- Réhabilitation des bassins d'eaux brute de l'Ouvière à Fuveau : travaux de réfection d'étanchéité des 2 bassins d'eaux brute pour un montant de 1 262 370 € HT (voir photos p 25)
- Réfection de la station de pompage de Pas de Trets : à la suite d'un dommage à l'intérieur de l'ouvrage, il a été nécessaire de refaire entièrement l'installation (partie hydraulique et électrique) pour un total de 45 342 € HT
- Début du déploiement du nouveau logiciel de gestion clientèle : début de marché le 22 août 2023 pour une durée de 1 an comprenant la migration des bases de données sur un data center du fournisseur + mise en place de différentes interfaces et optimisations des différents processus métiers avec fournitures de divers états et requêtes nécessaires à la production de bilans comptables pour un montant de 460 506 € HT.

2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE



2.3.1. L'ADDUCTION

NON CONCERNE

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la régie et leur impact sur la ressource :

En 2023, la régie a prélevé 1 855 037 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2023 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2023 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Forages du Pré - Roquevaire	997690	8160	2733	33,49
Forages du Vézé – Gemenos	857347	5000	2349	46,98
Total	1855037			

- Les achats et ventes d'eau :

La régie achète de l'eau : 3 634 036 m³ en 2023 dont

- o traitée :
 - 924 436 m³ à la SEMM (délégataire de la métropole) pour l'alimentation du secteur de Plan-de-Cuques,
- o brute : 2 709 600 m³ en 2023
 - au canal de Provence, 2 419 927 pour l'alimentation des 8 communes du périmètre historique et 289 673 m³ pour l'alimentation de Simiane-Collongue

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

La SCP et le Canal de Marseille assure une sécurisation de la ressource par leurs propres maillages et réserves. Le site de l'Ouvière, du Maltrait, des Molx et la commune de Plan-de-Cuques sont donc sécurisés au niveau de l'approvisionnement.

Concernant la distribution, les secteurs de La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés en terme de production.

En revanche, les secteurs de Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène, Simiane-Collongue ne sont pas sécurisés en terme de production, Plan-de-Cuques n'est actuellement pas sécurisés en terme d'adduction mais des travaux sont toujours en cours de finalisation pour pouvoir lui assurer cette sécurité en 2024.

Roquevaire, Géménos ne sont pas sécurisés

2.3.3. LE TRAITEMENT (y compris traitement chlore sur forage)

5 unités de traitement permettent de produire 4 532 901 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Usine de l'Ouvière	1 801 694	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène	Secteur du Maltrait
Station du Maltrait	615 238	idem	La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin	
Usine des Molx	290 932	idem	Simiane-Collongue	
Forages des Prés	997 690	Chloration	Roquevaire	
Forages de St Pons	827 347	Chloration	Gemenos	

2.3.4. LE STOCKAGE

34 réservoirs d'une capacité globale de 31 855 m³ permettent de desservir le périmètre de la régie.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Ouvière		2	3500	SIBAM
Maltrait		1	500	SIBAM
Les Molx		1	65	Simiane
Les Pradeaux		2	1 600	Gréasque
La Galère		1	1 000	Gréasque, Belcodène, La Bouilladisse
Courréon		2	3 000	Peypin
Super Gassin		3	2 400	Mimet, St Savournin
Le Moulin		1	1 000	St Savournin, Gréasque
La Source		1	500	Mimet
St Sébastien		1	500	Mimet
Cadolive		1	400	Cadolive
Jas de Valèze		1	1 000	Peypin
Le Régage		1	120	Peypin
Belcodène		2	800	Belcodène
L'Armée		1	150	Belcodène
Les Encrimauds		1	1 000	La Bouilladisse
La Bouilladisse		2	900	La Bouilladisse

Les Molx		1	1 500	Simiane
L'Encouven		2	1x500 + 1x100	Simiane
Ste Madeleine		1	200	Simiane
Saint Dominique		2	800	Centre ville, ZAC Saint Estève, Pont de l'étoile, Roquevaire
L'Horloge		1	500	Vieux village, Roquevaire
La Gardy		1	500	La Gardy, Bellevue, la Bégude, Roquevaire
Bassan		1	70	Bassan, Roquevaire
Valcros		1	60	Valcros, Roquevaire
La Pigière		1	500	Pigière, Roquevaire
Piédoulard		2	1500	Centre ville, ZAC Saint Estève, Pont de l'étoile , Roquevaire
Trémartin		2	1000	Lascours, Roquevaire
Le Marseillais		1	70	Chemin du Marseillais, Roquevaire
Rotonde de roussargues		1	2070	Gemenos
Rotonde de roussargues		1	1500	Gemenos
Rotonde de roussargues		1	300	Gemenos
Ambrosis		1	1500	Plan-de-Cuques
La Montade		1	850	Plan-de-Cuques
Mimet		1	1500	Plan-de-Cuques

3.

Le réservoir des Pradeaux à Greasque a été réhabilité complètement (étanchéité intérieure et extérieure, électromécanique, génie civil)

3.1.1. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2023, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 517 km.

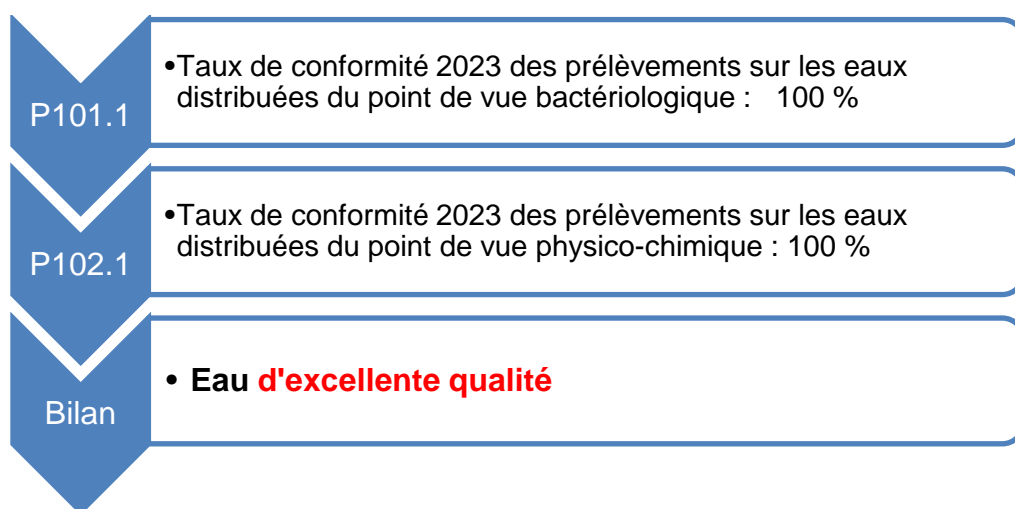
Le linéaire de réseau 2023 est en augmentation de 0,39 % par rapport à l'année 2022.
Le nombre de branchements est estimé à 31200, soit un linéaire d'environ 115 km.

3.2. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par la régie dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS / ou les fiches annuelles de synthèse par commune est présenté en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet du [Ministère de la Santé et de la Prévention](https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau) : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



En 2023, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 47 %

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	FORAGES VALLEE DE ST PONS	FORAGE DES PRES
0 % : Aucune action.		
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.		
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.		
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.		
60 % : Arrêté préfectoral.	X	X
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.		
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.		
Résultats	60 %	60 %



- Le contrôle des forages privés :

Nous avons interrogé les communes afin de connaître les forages privés enregistrés.

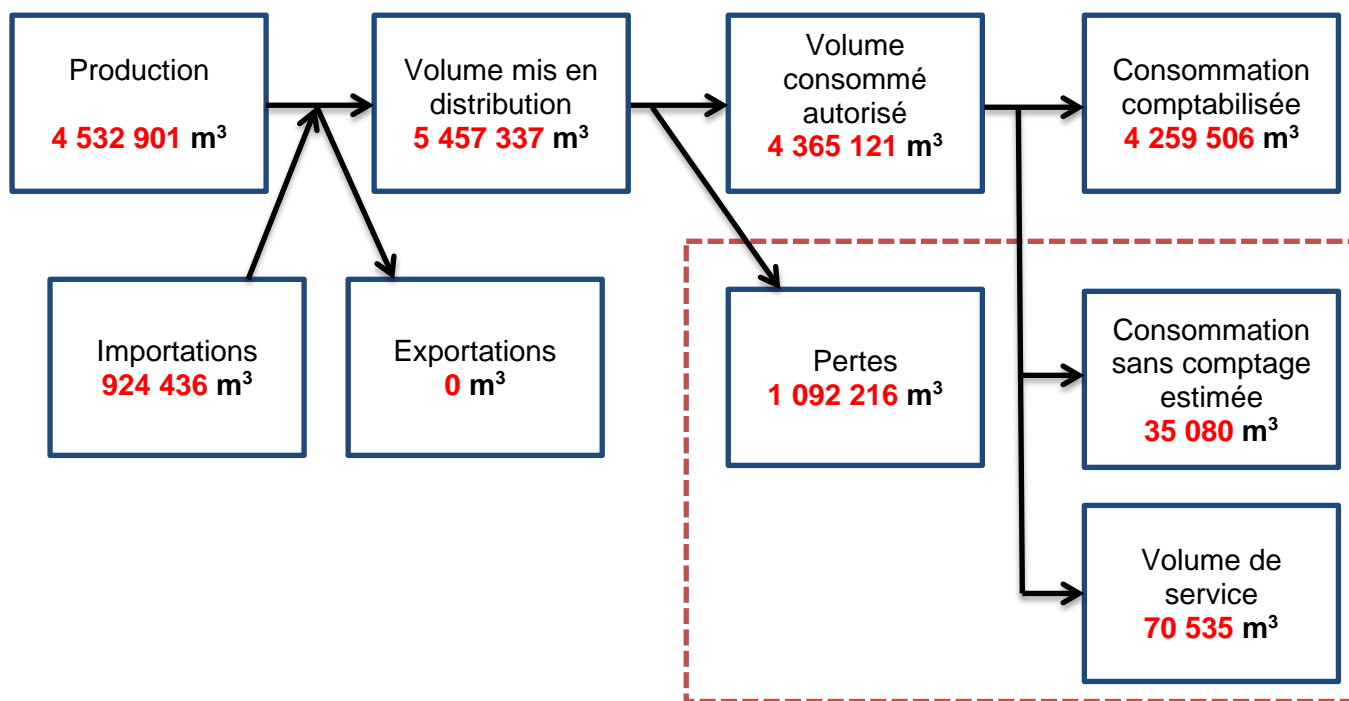
Aucune d'entre elles n'a été en mesure de nous communiquer ces informations.

A la connaissance du SIBAM (déclarations auprès de l'Agence de l'Eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est de 0.

3.3. LA DISTRIBUTION

3.3.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

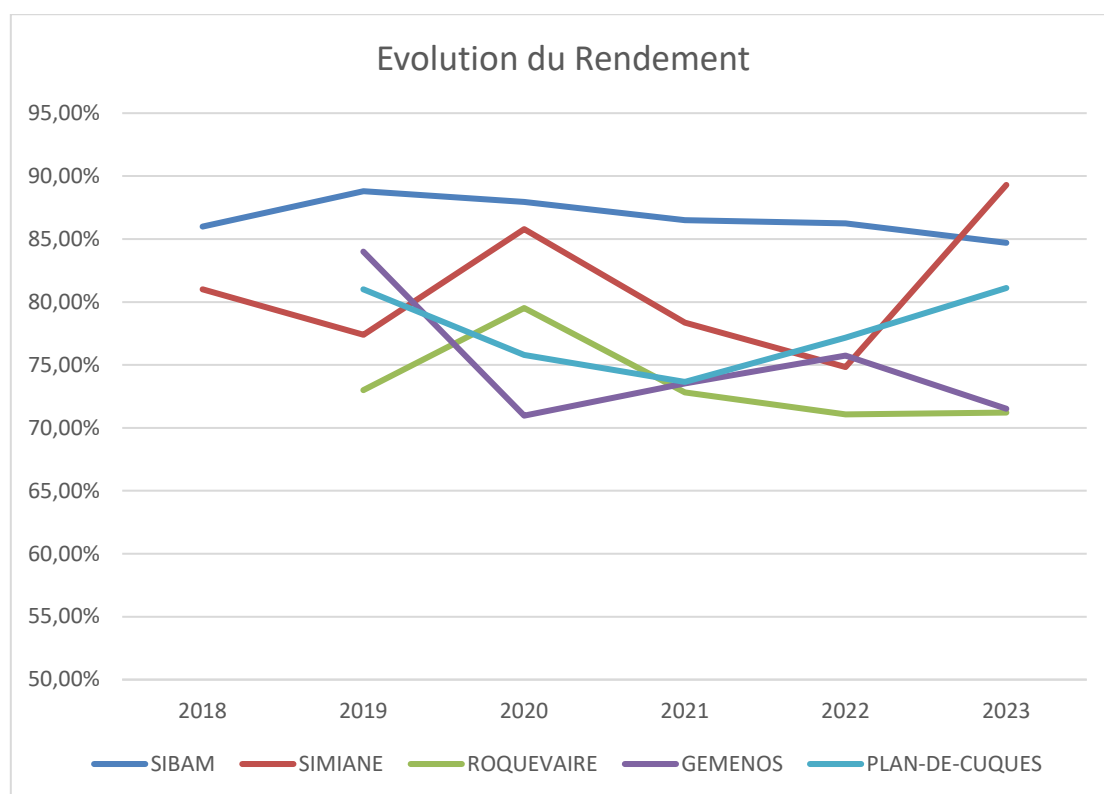
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2023, le rendement du réseau (P104.3) est de 79,99 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le fait notable sur l'évolution du rendement est l'amélioration nette sur la commune de Simiane. En effet, des fuites récurrentes sur les canalisations principales du secteur des Putis ont été réparées et le remplacement d'un réducteur de pression défaillant a permis de stabiliser celle-ci et ainsi réduire le nombre de fuites dans ce quartier.

Nous allons poursuivre nos efforts dans les différentes communes afin de réduire les pertes et ainsi améliorer le rendement.

En 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 6,3 m³/km/jour

En 2023, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 5,8 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'ILP est en légère baisse par rapport à l'année dernière (5,8 pour 6,5 en 2023)

3.3.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 517 km de réseau (hors branchement), 34 réservoirs ou bâches et 21 pompages et surpresseurs ou autres équipements.

	GREASQUE	MIMET	ST SAVOURNIN	CADOLIVE	PEYPIN	LA DESTROUSSE	LA BOUILLADISSE	BELCODENE	FUVEAU	AURIOL	ALLAUCH	SIMIANE	ROQUEVAIRE	GEMENOS	PLAN-DE-CUQUES	TOTAL
Ø < 100	8371	11920	5730	2970	8367	3877	8582	4900	2829	515	0	7432	43632	12891	9753	131770
100 ≤ Ø < 200	21155	30509	12617	9917	32690	16049	33060	9776	5	774	1203	28773	42303	32650	28393	299876
Ø ≥ 200	4585	5465	2701	780	7849	3040	5651	11838	3846	936	0	2451	6205	4885	8193	68427
INCONNU	1096	580	133	164	1954	504	930	102	470	22	49	9	2121	1473	7345	16951
	35207	48475	21181	13831	50861	23470	48222	26616	7150	2247	1253	38665	94262	51900	53684	517024

Bilan de l'exploitation :

Le réseau de distribution du SIBAM historique est divisé en une trentaine de secteurs permanents, alimentés par des compteurs qui sont relevés une fois par semaine, pour un suivi permettant de détecter rapidement les dérives éventuelles des volumes qu'ils comptabilisent. Lorsqu'une telle dérive est constatée, une campagne nocturne de recherche de fuite est organisée, avec subdivision du secteur concerné par des manœuvres de vannes, et écoute/corrélation sur les tronçons identifiés comme « fuyards ». D'autres compteurs ont été installés en dérivation sur certaines conduites, pour comptabiliser des sous-secteurs provisoires dans le cadre de ces opérations de recherche de fuite.

Au moins deux fois par an, des enregistreurs sont connectés sur des compteurs de secteur sélectionnés, afin de vérifier l'évolution des débits nocturnes, caractéristiques de l'état des réseaux desservis par ces compteurs.

Comme pour l'année 2022, de nombreuses interventions de réparations sur les réseaux de Gemenos, Roquevaire et Plan-de-Cuques.. Ces réseaux nécessitent la mise ne place de compteurs de sectorisations afin d'affiner la connaissance de leus fonctionnements et nous permettre de réduire la nombre de fuites. La Régie a lancé depuis la fin de l'année 2020 le schéma directeur d'eau potable et d'assainissement sur la totalité du périmètre. Les conclusions ont été données en début d'année 2023 avec un planning des travaux à programmer pour les années futures.

Etat du parc compteur : depuis le début des années 2000, les compteurs sont systématiquement remplacés lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans. La conséquence est qu'à



ce jour l'ensemble des compteurs abonnés de la régie a moins de 15 ans, à part environ une cinquantaine de compteurs auxquels le service n'a pas encore pu avoir accès.

Depuis 2015, tous les compteurs posés, en renouvellement ou sur les branchements neufs, sont équipés d'émetteurs permettant la radio-relève.

Les communes de Gréasque, St savournin, La Destrousse et Simiane-Collongue sont entièrement équipés en radio-relève.

Nombre de compteurs actifs et inactifs posés au : 14/02/2024

Type Relève	BELCODEN E	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADIS SE	LA DESTROUS SE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIR E	SAIN T SAVOURNIN	SIMIANE-COLLONGU E
Manuel	27	37	14	2222	54	85	63	53	55	1977	2586	33	125
Radio	825	1038	88	947	2138	2821	1778	1995	2741	1878	2917	1622	2054
Total	852	1075	102	3169	2192	2906	1841	2048	2796	3855	5503	1655	2179

Nombre de compteurs inactifs posés au : 14/02/2024

Type Relève	BELCODEN E	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADIS SE	LA DESTROUS SE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIR E	SAIN T SAVOURNIN	SIMIANE-COLLONGU E
Manuel	15	36	12	3	46	73	35	41	44	6	50	29	
Radio	3	7	1		16	9	12	6	4	2	16	10	12
Total	18	43	13	3	62	82	47	47	48	8	66	39	12

Nombre de compteurs actifs posés au : 14/02/2024

Type Relève	BELCODEN E	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADIS SE	LA DESTROUS SE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIR E	SAIN T SAVOURNIN	SIMIANE-COLLONGU E
Manuel	12	1	2	2219	8	12	28	12	11	1971	2536	4	125
Radio	822	1031	87	947	2122	2812	1786	1989	2737	1878	2901	1612	2042
Total	834	1032	89	3166	2130	2824	1794	2001	2748	3847	5437	1616	2167

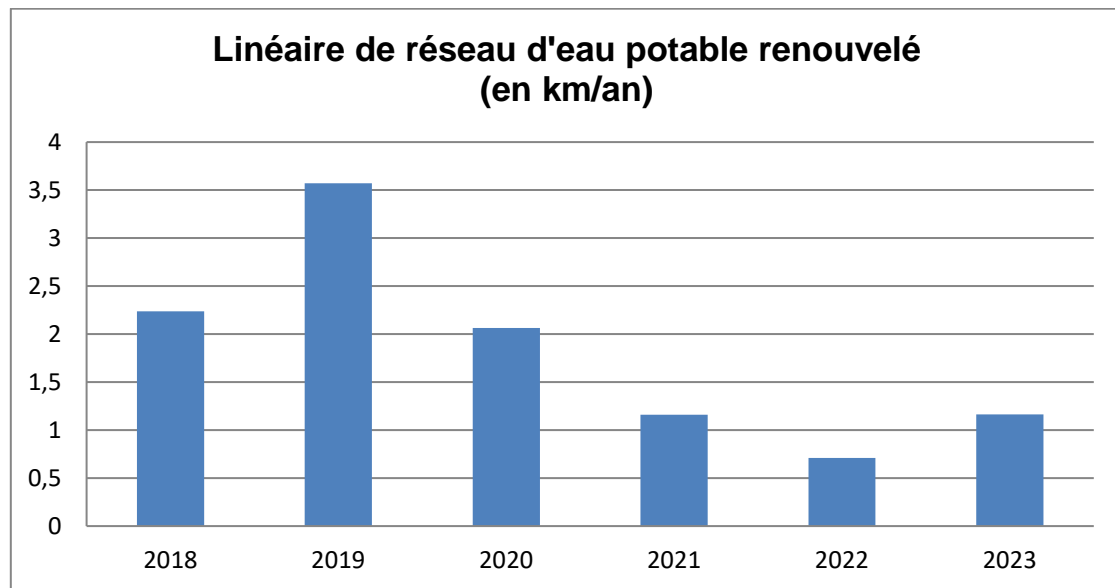
	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN-DE-CUQUES	ROQUEVAIRE	ST SAVOURNIN	SIMIANE	SIBAM
% radio	96,83	96,56	86,27	29,88	97,54	97,08	96,58	97,41	98,03	48,72	53,01	98,01	94,26	75,70

VILLAGES	INTERVENTIONS EAU 2023	GREASQUE	HIMET	SAINTE-SOVIROU	CADOLIVE	PEYPIN	LA BOUILLE	LA DESTROUSSE	BECCOENE	FINVEAU	SIMIANE	ROQUEVAIRE	GEMENOS	PLAN DE CIOQUES	S.I.B.A.M	TOTAUX 2023	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
CODES		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
11 100	Interventions sur installations de branchements																
110	Nettoyage filtre compteur				1	1	1		2			2					7
111	Remplacement compteur sale	1	1	1		1					5	5		7			21
112	Remplacement compteur gelé																0
113	Rajeunissement du parc	1			1		1				88	1	1	2			75
114	Remplacement compteur bloqué	1	1		1	1	5			3	9	5	9				35
115	Remplacement compteur cassé	1	1		1	4	5	1		5	14	17					49
116	Remplacement compteur vitre cassée									1	1						2
117	Pose compteur radio relève	14	5	2		2	1410	7	4	152	965	28	431				3018
119	Changement cpt posé à l'envers					2	2										4
120	Remplacement robinet avant compteur	6	6	1	2	15	8	7	3	20	76	25	23				192
121	Remplacement tête de robinet					2	2	2		7	8	2	8				29
122	Pose robinet avant compteur						1					3					5
123	Remplacement joint compteur		1	1		2	6	3		1	34	15	5				68
130	Remplacement purgeur						1	1			3	1					6
135	Pose purgeur					1											1
140	Remplacement regard compteur		1				1				1						3
141	Remplacement plaque couverture regard compteur	1	1	2		2	1				2		1				10
142	Rehausse du regard compteur	1							1				1	1			4
150	Remplacement bouche à clé										2			1			3
TOTAL		26	17	7	6	33	1444	21	10	0	262	1122	96	488	0	0	3532
11 200	Contrôles, réglages et prestations diverses																
210	Mesure de la pression de service	1	1	1	1	2	1	1				4					12
220	Mesure de débit																0
221	Mesure pression + débit								1								1
230	Réglage de la pression de service																0
TOTAL		1	1	1	1	2	1	2	0	0	0	4	0	0	0	0	13
11 300	Interventions liées à la qualité de l'eau																
310	Contrôle eau trouble		1				1	1				2					5
315	Goût de chlore	1					1								2		4
320	Purges sur réseau		1						2								3
TOTAL		1	2	0	0	0	2	1	2	0	0	2	0	2	0	0	12
12 100	Inter. suite rupture provoquée par accident																
110	Sur branchements	2	1						1			4	3	5			16
120	Sur conduites principales											4	1				5
130	Sur pièces spéciales										1		1				2
TOTAL		2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	9	4	6	0	0	23
12 200	Inter. suite rupture survenant de manière inopinée																
210	Sur branchements	4	8		1	3	2	7	1		9	43	30	44			152
220	Sur conduites principales	4	5		1	2	4				7	25	18	11			77
230	Sur pièces spéciales	1	1		1	2			1	3	1	1	2				13
TOTAL		9	14	0	3	7	6	7	2	0	19	69	49	57	0	0	242
12 300	Débranchement de branchement							1									1
12 400	Travaux neufs																
410	Exécution de tout ou partie d'un branchement	15	4	1	4	2	4	3	1		5	5	3	15			62
415	Pose ensemble de comptage	3	5							2				1			11
420	Travaux de déplacement de compteur	2							1					4			7
430	Réfection d'enrobés						2	1				4	1	1			9
TOTAL		20	9	1	4	2	6	4	2	0	7	9	4	21	0	0	89
12 500	Interventions pour le compte d'abonnés																
510	Interventions facturées		1														1
520	Interventions à titre gracieux	2	3	1	2	1	1	1	1		1		1	9			22
530	Problème après compteur pas d'intervention	6	4	1	5	4	4	4	4	5	20	19	16				88
535	Gelé après compteur																0
540	Intervention annulée par abonné	2										1	1	1			5
541	Refus de l'abonné											1					1
542	Impossible à remplacer												1				1
550	Intervention annulée		1						1			3	1	8			14
560	redistribution facture																0
570	coupure retour facture npai																0
580	absence de contrat																0
TOTAL		10	9	1	3	6	4	5	6	0	6	25	23	34	0	0	132
12 600	Interventions pour le compte de Mairies	3						1			1					1	6
13 100	Interventions sur installations de comptage																
110	Contrôle bon fonctionnement du compteur			1	1	4	3	1			3	13	9	5			40
115	Appairage compteur		1														1
116	Pose module																0
117	Changement module	26	14	45	9	12	21			3	3						139
118	Vérification module	2	4	1	4	1	3										17
120	Plombage du compteur	1				1						1	1				4
121	Plombage après compteur																0
122	Compteur non déplombé																0
130	Fermeture et condamnation du branchement	3	1	2			2	1	1			2	3				15
131	Fermeture suite impayé ou fermeture temporaire, suspension		1	1	1	7		4				14	2	2			32
132	Ouverture eau régularisation impayé																0
140	Remise en service d'un branchement		1			1		3		1		4		1			11
145	Ouverture du branchement					4	1				1	1					7
150	Pose ou suppression d'un compteur en série																0
151	Pose ou suppression d'un compteur chantier																0
152	Pose ou dépose d'une manchette	3						1					1				5
160	Relève index	1				1	1					2	8	4			15
165	Mutation	8	7			4	1										20
170	Mettre avis											5					5
180	Suppression de branchement	1		1			1				1						5
TOTAL		48	29	51	15	35	34	9	1	4	8	46	22	13	0	0	299
13200	Interventions diverses sur réseau																
210	Repérage ou recherche réseau existant	2			1	1			1		3		1				9
220	Recherche des causes de manque d'eau	1				2		1	1		3	2	1	2			13
230	Coupages en vue de maillage sur réseau																0
240	Recherche de fuites	10	6	2	1	5	9	6	6		3	12	15	18			93
250	Interventions diverses	8	6	1		1	1	3		1	3	2	2	11			37
260	Ne concernait pas l'eau	2				3	3					8	4	1			19
TOTAL		21	12	3	2	12	13	10	8	1	12	22	22	33	0	0	171
TOTAL GENERAL		141	94	64	34	97	1511	59	32	5	315	1308	220	655	0	0	4519

- Renouvellement des réseaux :

En 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0.34 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



- Connaissance du patrimoine :

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du SIBAM est de 100 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

3.4. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2023, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,27 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2023, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2023, le taux de réclamations (P155.1) est de 0.07 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.5. LA GESTION FINANCIERE

3.5.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2023 sont de 3 761 739 m³

COMMUNES	VOLUMES FACTURES
----------	------------------

BELCODENE	116 203
CADOLIVE	106 799
GEMENOS	528 854
GREASQUE	266 661
LA BOUILLADISSE	328 470
LA DESTROUSSE	216 943
MIMET	268 154
PEYPIN	341 519
PLAN DE CUQUES	618 423
ROQUEVAIRE	553 564
SAINT-SAVOURNIN	162 427
SIMIANE-COLLONGUE	239 432
SOMME	3 761 739

3.5.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de
0.02 %**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

3.5.3. DEGREVEMENTS

- Dégrèvements au titre de la loi Warsmann :

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Volumes écrêtés	m ³	m ³	m ³	%
Nombre d'abonnés concernés	598	470	471	0 %
Montant	€	€	€	%

- Autres dégrèvements:

En plus du dispositif prévu par la « loi Warsmann », la Métropole a prévu des modalités d'écrêtement (cas d'incendie). Ces modalités sont précisées dans la délibération TCM 004-8709/20/CM du 15 octobre 2020.

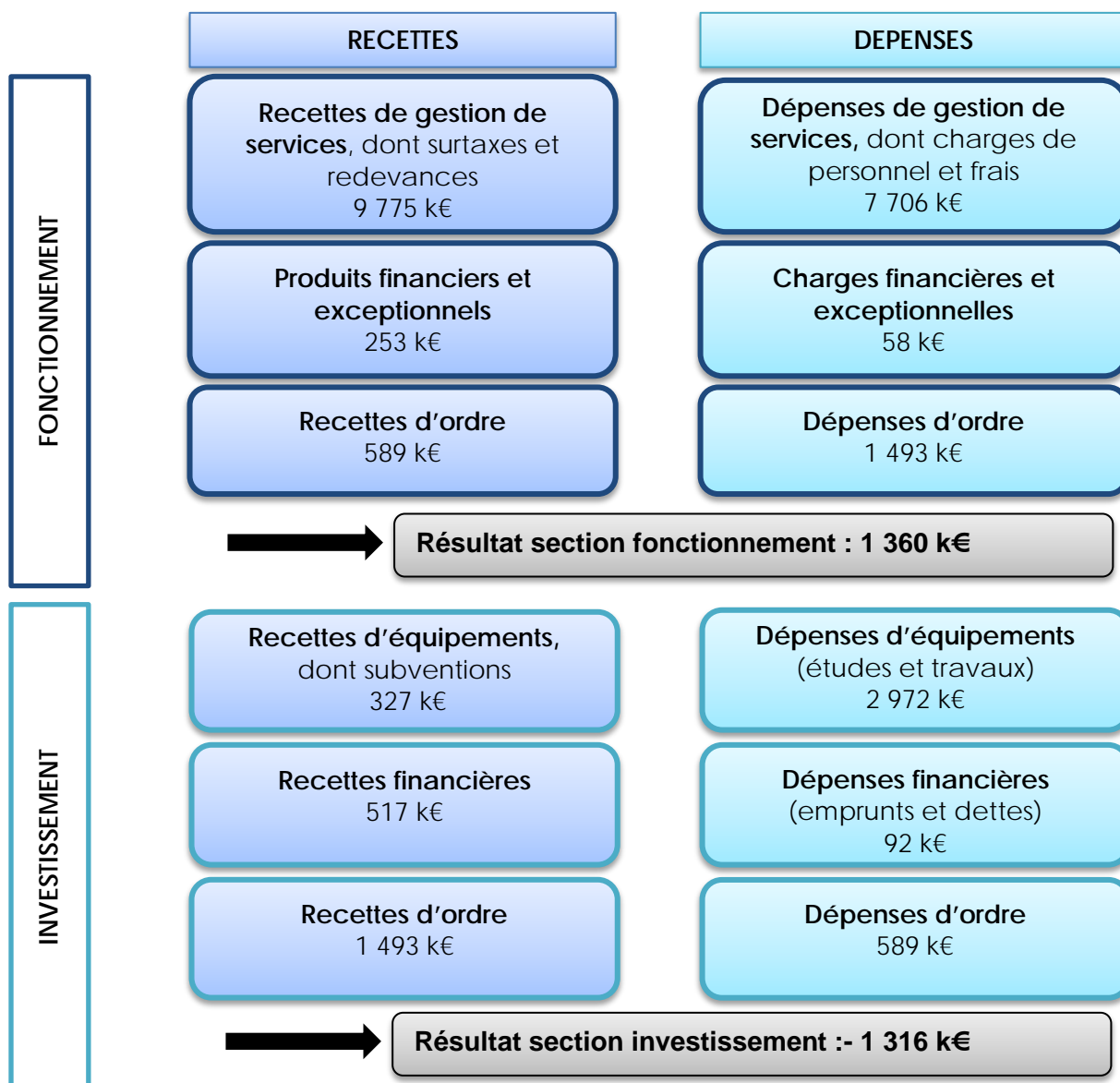
	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Volumes écrêtés	m ³	m ³	m ³	%
Nombre d'abonnés concernés				%
Montant	€	€	€	%

Notre logiciel ne nous permet pas de sortir ces données.

3.5.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la régie :





Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2023 :

	Montant en €	
Recettes réelles	10 872 580	
Dépenses réelles	10 829 695	
Epargne brute	42 885	
Capital restant dû au 31/12/2023	1 532 692	
Durée d'extinction de la dette (P153.2)		35.74 années

3.5.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif :

	2020	2021	2022	2023	Ecart année N-1
Produits	8 177 430 €	10 335 815 €	10 331 147 €	10 028 713	- 3 %
Charges	7 973 755 €	9 200 515 €	8 040 180 €	7 765 033	-4%
Résultat avant impôt	203 675 €	1 135 300 €	2 290 967 €	2 263 680	- 2%
RESULTAT	203 675 €	1 135 300 €	2 290 967 €	2 263 680	%

- Suivi des dépenses de renouvellement électromécanique (GER) : NON CONCERNE
- Suivi du programme d'investissement :

	2020	2021	2022	2023
Montant des investissements	1 308 443 €	1 512 084 €	1 654 883 €	2 972 956 €

3.5.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

En 2023, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 41 956 €

3.6. LES ETUDES ET TRAVAUX

Ci-dessous le montant des études pour l'année 2023 :

Libellé	Montant HT
MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION BASSIN EAU BRUTE L' OUVIERE	11 058,00 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESERVOIR DES PRADEAUX	6 462,62 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE 3 GROUPES DE POMPAGE	9 125,27 €
AMO REHABILITATION BASSIN EAU BRUTE L'OUVIERE	6 984,00 €

MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESERVOIR DES PRADEAUX	5 044,00 €
AMO REHABILITATION BASSIN EAU BRUTE L'OUVIERE N° 2	13 968,00 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE 3 GROUPES DE POMPAGE	6 490,52 €
MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESERVOIR DES PRADEAUX	2 837,25 €
AMO-REALISATION ESSAIS POMPAGE A ROQUEVAIRE	2 920,00 €
POMPAGE ESSAIS DU FORAGE A ROQUEVAIRE	15 500,00 €
SCHEMA DIRECTEUR	17 231,08 €
MODELISATION DEFENSE INCENDIE QUARTIER BELLEVUE A GREASQUE	1 380,00 €
REALISATION ETUDES COURANTS VAGABONDS VALTRAM	12 000,00 €
DIAGNOSTIC AMIANTE SUR BASSINS D'EAUX BRUTE OUVIERE	1 400,00 €

3.6.1. TRAVAUX NEUFS

Commune	Ecriture Libellé	Linéaire	Montant
GEMENOS			
	POSE REGARD + COMPTEUR CENTRE SPORTIF		8 432,81
PLAN-DE-CUQUES			
	TR-POSE COMPTEUR ROND POINT MOULIN - RUE DES CHANTONS A PDC		6 897,09
	TR-POSE COMPTEUR DE SECTORISATION ET SON REGARD RUE JEAN BA		5 799,85
	TR-POSE COMPTEUR ANGLE CHEVILLON A PDC		5 518,42
	TR-POSE VANNE AV BONNABELLES A PDC		3 084,94
	TR-POSE TE ET SUPPR VANNE RUE RAMPAL A PDC		6 944,52
ROQUEVAIRE			
	TR-CH DU CANNET A ROQUEVAIRE CPTEUR SECTORISATION		9 187,53
	TR-EXTENSION RESEAU AEP DIAM 100 CH TUILLIERE A ROQUEVAIRE	102,7	33 616,26

3.6.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Commune	Ecriture Libellé	Linéaire	Montant
DESTROUSSE			
	CH DE LA TUILIERE - RENOUVELLEMENT	31,6	23 392,42
GEMENOS			
	TR REDUCTEUR COMPTEUR COMMUNE DE GEMENOS		2 369,94
	TR-REFECTIONS DEFINITIVES A GEMENOS		10 327,68
	TR-CHEMIN DU PUIIS A GEMENOS REFECTION DEFINITIVE		924,28
	TR-RENOUVELLEMENT CONDUITE CH ROMARINS A GEMENOS	210	34 862,79
GREASQUE			
	TR-DEVIATION CANALISATION INTERMARCHE A GREASQUE	13	6 708,16
	RESERVOIR DES PRADEAUX		150 685,65
PLAN-DE-CUQUES			
	TR-CHANGEMENT STABILISATEUR CH MANGE AGASSE PDC		4 893,13
	BN-REPRISE REFECTIONS AV FREDERIC CHEVILLON PDC		746,92
	TR-AV FREDERIC MISTRAL A PDC		10 153,83
	TR-REFECTION CH DES MONTS BLANCS PDC		704,32
	TR-RENOUVELLEMENT CANALISATION AU CAVAOU A PDC		59 028,71
	TR-REPRISE REFECTION AV CHEVILLON A PDC		5 224,72
	TR-RENOUVELLEMENT DIAM 150 CH CAVAOU A PDC	816	111 066,82
	TR-RENOUVELLEMENT DIAM 150 CH CAVAOU A PDC		69 427,16
PEYPIN			
	TR-REFECTIONS DEFINITIVES AVENUE LIBERATION A PEYPIN		1 903,46
ROQUEVAIRE			
	TR-REFECTION 43 AVENUE DES ALLIES		2 165,67
	TR-LAVOIR DU RIOU A ROQUEVAIRE		1 860,65
	TR-REFECTION DEFINITIVE ROUTE DE LASCOURS A ROQUEV		2 660,64
	TR-RENOUVELLEMENT CANALISATION PVC 50 RUE LOUIS ROUMIEUX A	136	52 980,54
SIMIANE			
	TR-REHABILITATION CH DES VIGNES A SIMIANE		2 166,20
UFOUVRIERE			
	BASSINS EAU BRUTE OUVIERE		903 985,20





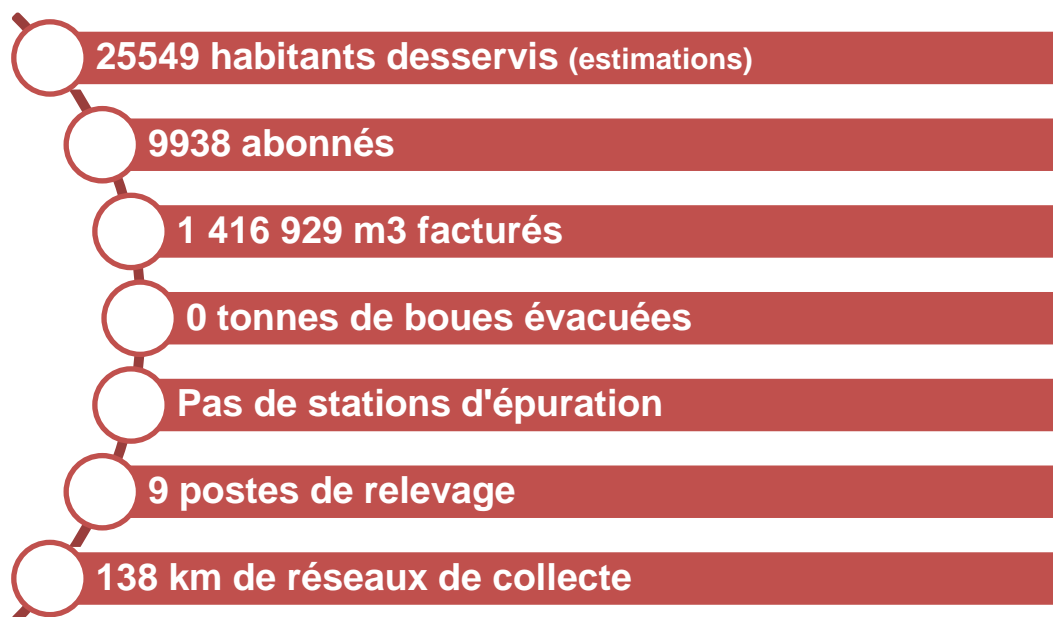


3.6.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

- Etudes et travaux de sécurisation de la commune de Roquevaire
- Etude d'extension de l'usine de filtration du Maltrait à AURIOL
- Etude de réhabilitation et extension de l'usine de l'Ouvière à FUVEAU

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2023



Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

4.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2023 sont les suivants :

Rendu des conclusions du schéma directeur

Renouvellement du collecteur des Castors à Gréasque en PVC Ø 200 mm sur 69 m

Pose de 145 m de PVC Ø 200 mm avenue Ferdinand Arnaud à Gréasque

Pose de 108 m de PVC Ø 200 mm au lotissement Les Charrons à Gemenos

4.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

4.3.1. LA COLLECTE

En 2023, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 138 km.

Le linéaire de réseau 2023 est stable par rapport à l'année 2022. Il comporte 138,81 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 2,5 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 9800, soit un linéaire d'environ 49 km.

4.3.2. LE TRAITEMENT – NON CONCERNE

4.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

0 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2023
Curage préventif	6,32 km
Interventions de débouchage	165
Inspections télévisées	0,45 km
Fumigation	0 km
Autres...notamment intervention sur les PR	57

12,25 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Réfection de la station de relevage des Naudins à Plan-de-Cuques



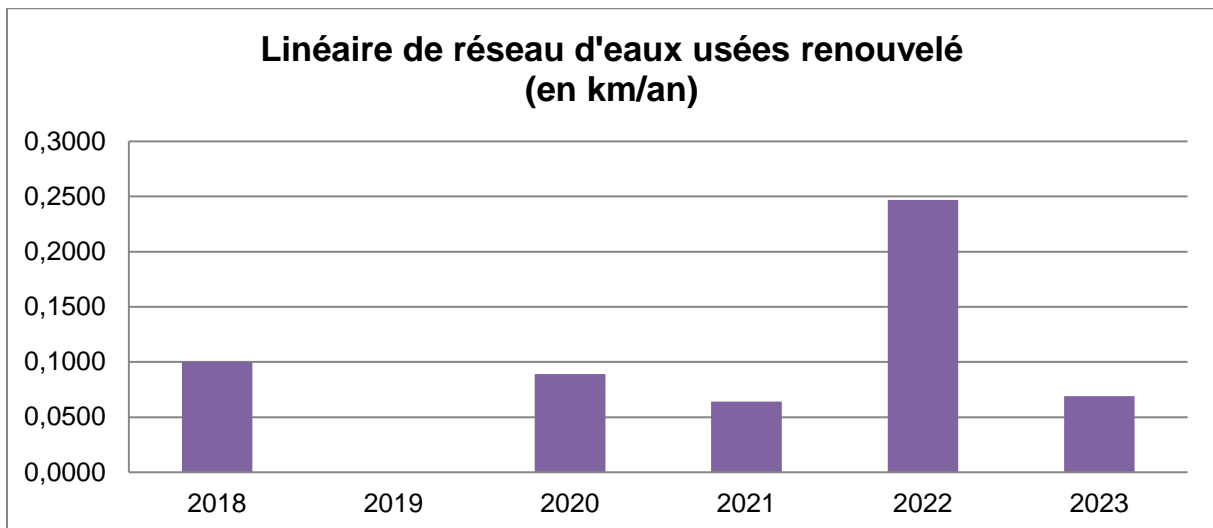
CODES	INTERVENTIONS ASSAINISSEMENT 2023	2023						TOTAUX 2023
		GREASQUE	MIMET	SIMIANE	GEMENDS	PLAN DE CUJUES	AUTRES COMMUNES	
21 000	Interventions de l'hydrocureuse à la demande							
21 110	Débouchages de tabourets siphoides	2			1	2		5
21 111	Débouchage siphons ancien modèle	12	2		5	1		20
21 112	Débouchage de caisses siphoides	2		3	1	1		7
21 120	Débouchage de conduites de branchements	28	5	5	20	19		77
21 130	Aides sur réseau eau	3	2	2	1	7	14	29
21 140	Débouchage collecteur principal	23	5	7	10	11		56
21 150	Interventions pour le compte des mairies	2				1	1	4
		72	14	17	38	42	15	
	Interventions pour le compte de tiers							
21 160	Fosses septiques	4	5	2				11
21 161	Bacs à graisses	1		1			3	5
21 163	Débouchages divers	5	3	2		1	7	18
		10	8	5	0	1	10	
	Interventions programmées							
21 210	Stations d'épuration							0
21 220	Stations de pompage	10	7	8	18	14		57
21 225	Nettoyage piège à caillou	7		14				21
21 230	Curages systématiques	14	4	5	7	5	1	36
		31	11	27	25	19	1	346
22 000	Interventions suite à une rupture par accident							
22 110	Sur branchements				1			1
22 120	Sur conduites principales	1						1
22 130	Sur installation particulière							0
		1	0	0	1	0	0	
	Interventions suite à une rupture inopinée							
22 210	Sur branchements	1						1
22 220	Sur collecteur principal							0
22 230	Sur installation particulière							0
		1	0	0	0	0	0	
	Travaux neufs							
22 310	Exécution de tout ou partie d'un branchement	1						1
22 320	Remplacement d'un siphon	1						1
22 330	Déplacement d'un branchement							0
22 340	Réfection d'enrobés							0
22 350	Mise à la côte d'ouvrages	2						2
22 360	Remplacements de tampons	3	1		1	3		8
		7	1	0	1	3	0	15
23 000	Interventions liées à la gestion							
23 100	Repérage et recherche de réseaux existants	1		1	1	2		5
23 200	Interruption momentanée du flux pour réparation	2						2
23 300	Recherche d'eaux parasites							0
23 400	Inspection par caméra	3	1	1	6	4	1	16
23 500	Essais d'étanchéité					1		1
23 600	Déplacements pour contrôles divers	3	2	1	5	9		20
23 700	Entretien espaces verts							0
23 800	Intervention annulée par l'abonné	3	4	3	3	4	5	22
23 900	Interventions sur installations électromécaniques						1	1
23 950	Utilisation camion grue							0
		12	7	6	15	20	7	67
TOTAUX		134	41	55	80	85	33	428



Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, des campagnes de mesures et d'investigations ont été réalisées (recherche d'eaux parasites, investigations nocturnes, investigations fumigatoires, ITV). Les résultats seront connus en 2023.

En 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,14 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) de REABMG est de 70 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

COMMUNES	GREASQUE	MIMET	SIMIANE	FUVEAU	GARDANNE	GEMENOS	PLAN DE CUQUES	TOTAL
$\varnothing \leq 110$	1150	463	157	0	0	677	161	2607
$110 \leq \varnothing \leq 200$	23309	16512	20376	0	180	26026	32965	119369
$\varnothing \geq 200$	866	0	1410	206	0	3889	9330	15701
INCONNU	53	127	0	0	0	0	949	1129
TOTAL (ML)	25377	17102	21943	206	180	30592	43405	138806

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 20 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Le seul DO connu (Ancienne step de Gréasque) ne déverse plus car la totalité des volumes est dirigé vers Fuveau. De ce fait, les indicateurs contenus dans le P255.3 ne sont pas mesurés.

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau.

- Diagnostic permanent : NON CONCERNE

Le diagnostic permanent est un outil de connaissance du fonctionnement réel du réseau qui vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, au regard d'enjeux environnementaux et sanitaires.

Sa mise en œuvre a été rendue obligatoire par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 10 000 équivalents habitants depuis 2020.

4.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION

NON CONCERNE

Les effluents de la commune de Gréasque et du quartier de La Diote à Mimet sont traités par la station d'épuration de FUVEAU.

Les effluents de la commune de Mimet sont traités par la station de Gardanne. Ceux de la commune de Simiane-Collongue sont collectés par la station de Bouc-Bel-Air.

Les eaux-usées des communes de Gemenos et Plan-de-Cuques finissent à Geolide Marseille.

4.6. LA GESTION DES DECHETS

NON CONCERNE

4.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2023, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de indéfini

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2023, le taux de réclamations (P258.1) est de 0.10 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

4.8. LA GESTION FINANCIERE

4.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2023 sont de 1 416 929 m³

COMMUNES	VOLUMES FACTURES
GEMENOS	338 583 M3
GREASQUE	213 530 M3
MIMET	121 599 M3
PLAN DE CUQUES	574 802 M3
SIMIANE COLLONGUE	168 415 M3
TOTAL	1 416 929 M3

4.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2023 (P257.0) est de 0.02 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2023 est de 50.

4.8.3. DEGREVEMENTS DONNEES NON DISPONIBLES

- Dégrèvements au titre de la loi Warsmann :

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Volumes écrêtés	m ³	m ³	m ³	%
Nombre d'abonnés concernés	ND	ND	ND	%
Montant	€	€	€	%

- Autres dégrèvements:

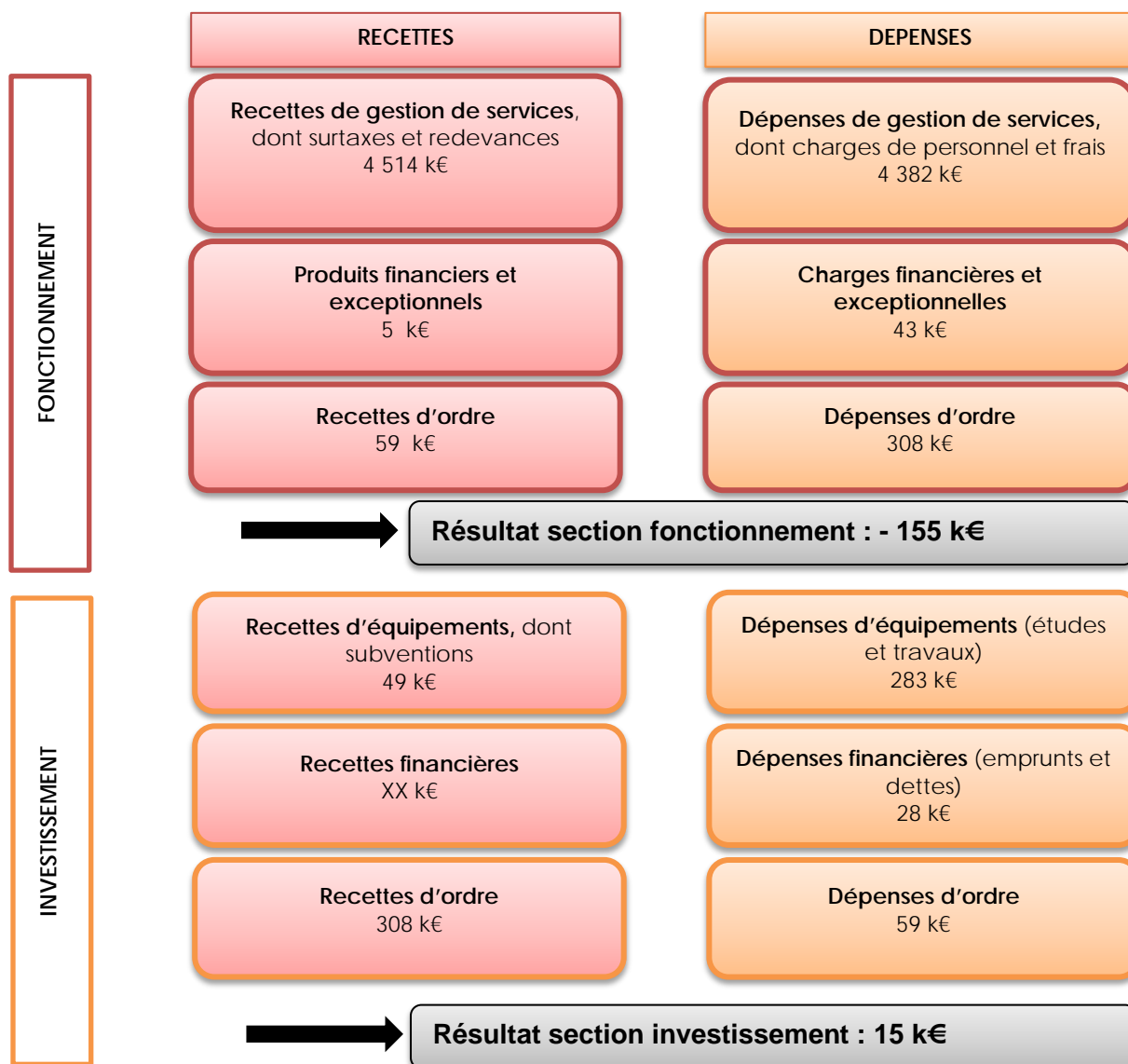
En plus du dispositif prévu par la « loi Warsmann », la Métropole a prévu des modalités d'écrêtement pour service d'assainissement non rendu. Ces modalités sont précisées dans la délibération TCM 004-8709/20/CM du 15 octobre 2020.

	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
Volumes écrêtés	m ³	m ³	m ³	%
Nombre d'abonnés concernés	ND	ND	ND	%
Montant	€	€	€	%

4.8.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres du budget Assainissement de la régie :





Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2023 :

	Montant en €
Recettes réelles	4 518 091
Dépenses réelles	4 425 298
Epargne brute	92 793
Capital restant dû au 31/12/2023	736 874
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	7.94 années

4.8.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la régie :

Evolution des différents postes du CA de la régie

	2021	2022	2023	Ecart année N-1
Produits	4 280 592 €	4 164 367 €	4 518 091 €	9%
Charges	4 230 101 €	4 292 148 €	4 425 298 €	4%
Résultat avant impôt	50 491 €	-127 781 €	93 793 €	%
RESULTAT	50 491 €	-127 781 €	93 793 €	%

- Suivi des dépenses de renouvellement électromécanique (GER) : NON CONCERNE

- Suivi du programme d'investissement :

Etudes comprise

	2021	2022	2023
Montant des investissements	753 347 €	315 588 €	282 609€

4.8.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

En 2023, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 18 106.46 €

4.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Pour les paragraphes suivants, mettre les listes dans le corps du texte et/ou en annexe.
Faire ressortir les éléments les plus significatifs en gras pour qu'ils soient repris dans le RPOS Métropolitain.

4.9.1. TRAVAUX NEUFS

Pas de travaux neufs sur le réseau.

4.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

GREASQUE		
	INSPECTION TELEVISEE ZONE PRADEAUX A GREASQUE	7 798,35
	TR-RENOUVELLEMENT TABOURET 6 CH OLIVIER A GREASQUE	1 874,44
	TR-MISE A LA COTE AV LIBERATION A GREASQUE	797,40
	TR-POSE CANALISATION EU 200 LOT LES CASTORS A GREASQUE	22 324,74
GEMENOS		
	RUE MARECHAL LOGIS PLANZOL A GEMENOS	2 181,33
SIMIANE		
	TR-REPRISE 6 BRTS EU CHEMIN GOUR DE FERRER	22 192,79

4.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

- Suppression de la surverse de la rue Jean-Baptiste Michel à Plan-de-Cuques
- Réfection de l'armoire électrique de la station de relevage des Nègles à Gemenos
- Réalisation des travaux identifiés dans le schéma directeur au niveau de la lutte des ECPP

5. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NON CONCERNE

6. TARIFS DE L'EAU

6.1. DONNEES DE FACTURATION

Compteurs	Relève manuelle	Radiorelève	Total
Belcodène	27	825	852
Cadolive	37	1038	1075
Fuveau	14	88	102
Gréasque	54	2 138	2192
La Bouilladisse	85	2 821	2906
La Destrousse	63	1 778	1841
Mimet	53	1 995	2048
Peypin	55	2 741	2796
Saint-Savournin	33	1 622	1655
Simiane-Collongue	125	2 054	2179
Roquevaire	2 586	2 917	5503
Gémenos	2 222	947	3169
Plan-de-Cuques	1 977	1878	3855
Total	7 331	22 842	30 173

Les relèves sont effectuées deux fois par an, une en mars, une en septembre sur une période de 7 semaines.

Une relève semestrielle est composée de trois tournées d'environ 4700 compteurs effectuées par six releveurs (3 en mars, 3 en septembre)

Le déchargement et rechargement des relèves est journalier de 150 compteurs/jour en moyenne.

6.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2024 (en €/m³)

Prix calculé pour 120 m³ consommés au 01/01/2024 des différents secteurs de tarification de la régie (base facture INSEE).

A présenter en mode paysage, ou à mettre en annexe, en fonction du nombre de tarifs applicables.

Tableau dans le fichier Excel « graphe » avec formule de calcul

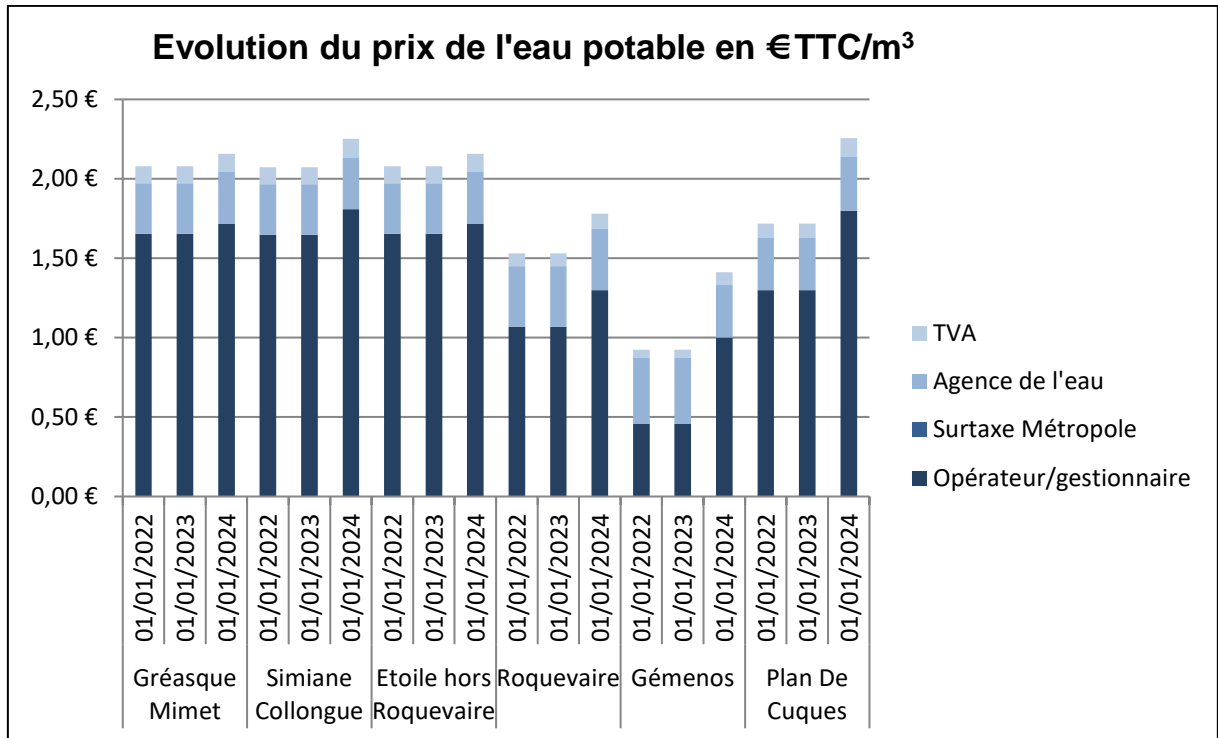
DISTRIBUTION DE L'EAU		Gréasque / Mimet	Simiane	Etoile(hors roquevaire)	Plan de Cuques	Gemenos*	Roquevaire
SIBAM	Part fixe (abonnement)	0,4259 €	0,4259 €	0,4259 €	0,4259 €	0,4259 €	0,4259 €
	Part variable	1,2926 €	1,3820 €	1,2926 €	1,3722 €	0,5754 €	0,8724 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €
	Redevance préservation des ressources en eau	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,0500 €	0,0400 €	0,1000 €
SOUS-TOTAL HT		2,0457 €	2,1351 €	2,0457 €	2,1381 €	1,3313 €	1,6883 €
TVA 5,5%		0,1125 €	0,1174 €	0,1125 €	0,1176 €	0,0800 €	0,0929 €
SOUS-TOTAL TTC		2,1582 €	2,2525 €	2,1582 €	2,2557 €	1,4113 €	1,7812 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Gréasque	Simiane *	Etoile(hors roquevaire)*	Plan de Cuques	Gémenos	Roquevaire
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)		- €	- €		€	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €		- €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €		- €	- €
	Part variable (collecte)	1,8510 €	2,1331 €	1,5522 €	1,5250 €	1,5250 €	1,4466 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	0,1000 €	0,1000 €	- €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €
SOUS-TOTAL HT		2,0110 €	2,2931 €	1,7122 €	1,7850 €	1,7850 €	1,6066 €
TVA 10%		0,2011 €	0,2293 €	0,1712 €	0,1785 €	0,1785 €	0,1607 €
SOUS-TOTAL TTC		2,2121 €	2,5224 €	1,8834 €	1,9635 €	1,9635 €	1,7673 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		4,3703 €	4,7749 €	4,0416 €	4,2192 €	3,3748 €	3,5485 €



Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

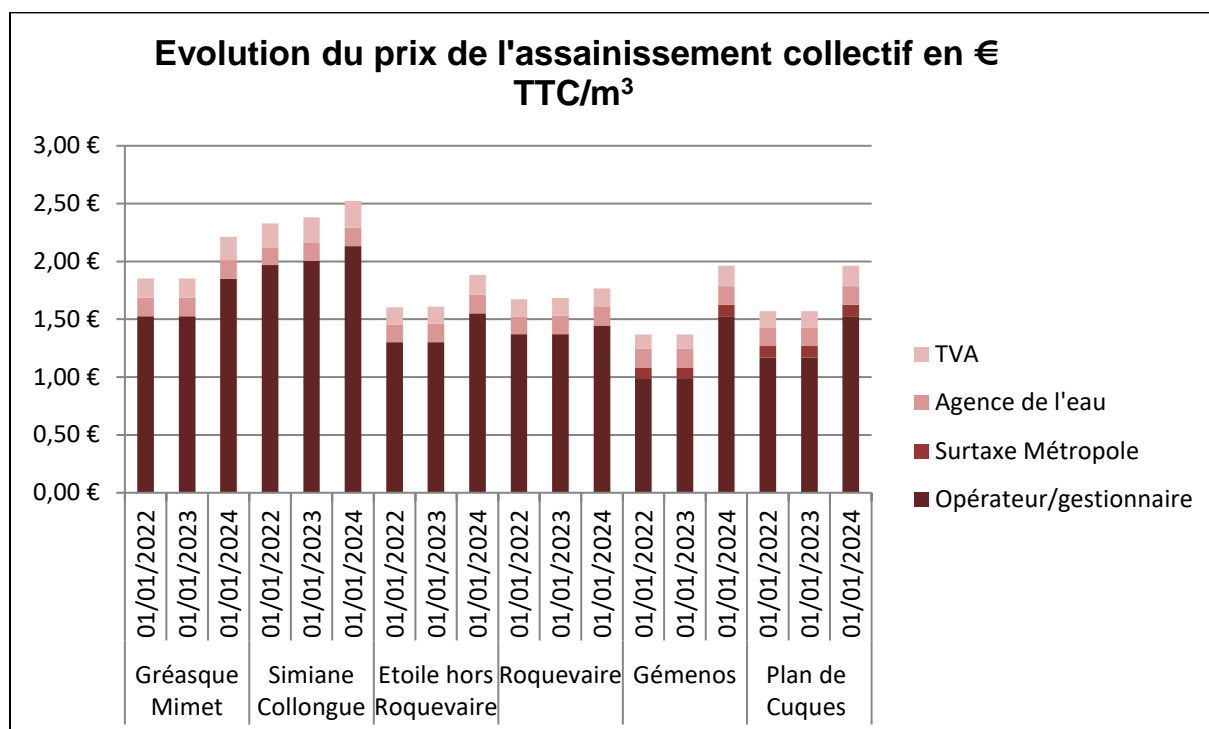
6.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



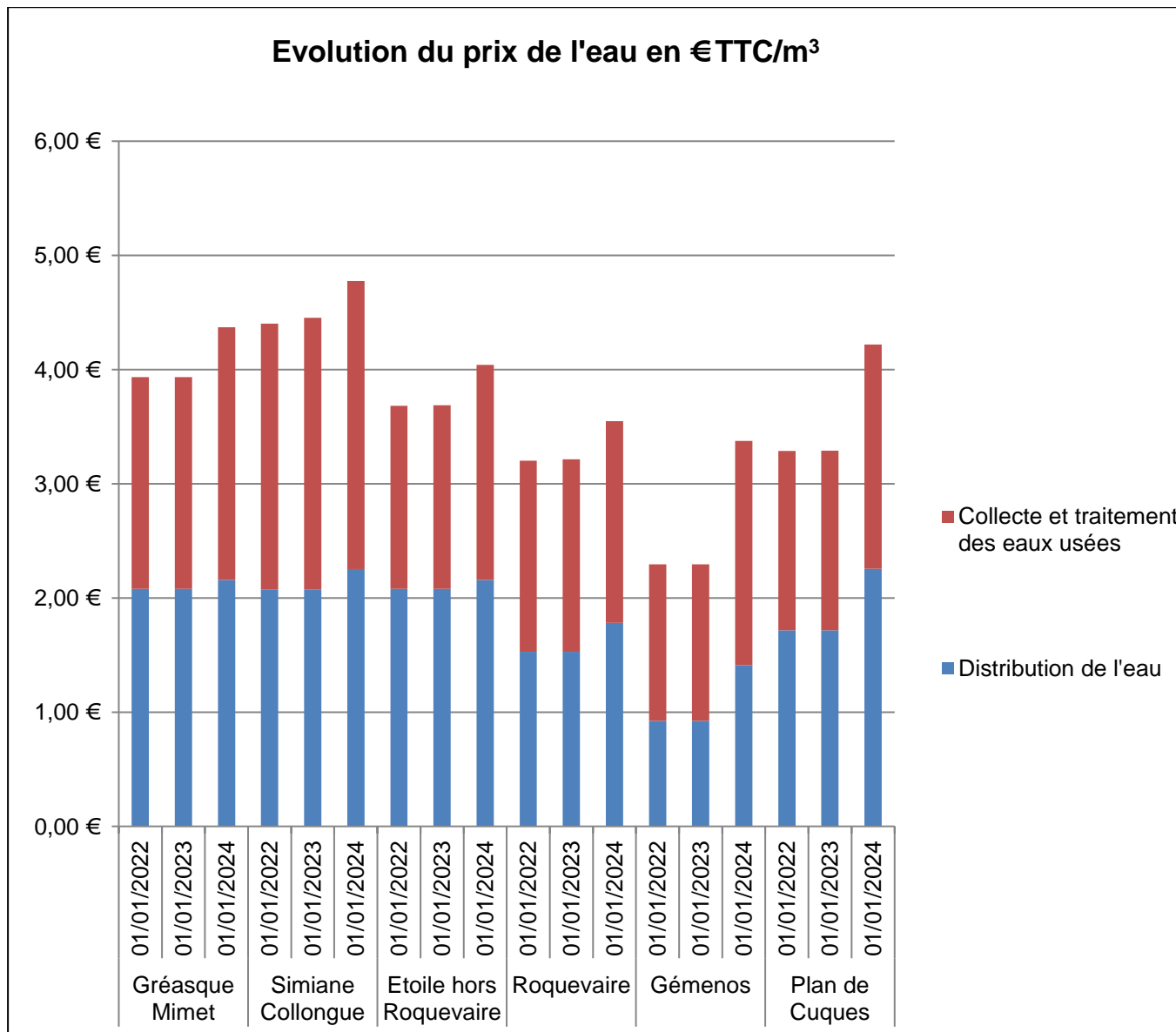
Prix en € TTC/m ³		01/01/2022	01/01/2022	01/01/2024	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Opérateur/gestionnaire	1,6538 €	1,6539 €	1,7185 €	+3,91%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3172 €	0,3172 €	0,3272 €	+3,15%
	TVA	0,1084 €	0,1085 €	0,1125 €	3,69%
	Total	2,0794 €	2,0796 €	2,1582 €	3,78%
Simiane Collongue	Opérateur/gestionnaire	1,6481 €	1,6481 €	1,8079 €	9,70%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3172 €	0,3172 €	0,3272 €	+3,15%
	TVA	0,1081 €	0,1081 €	0,1174 €	8,60%
	Total	2,0734 €	2,0734 €	2,2525 €	8,64%
Etoile hors Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,6538 €	1,6539 €	1,7185 €	3,91%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3172 €	0,3172 €	0,3272 €	+3,15%
	TVA	0,1084 €	0,1085 €	0,1125 €	3,69%
	Total	2,0794 €	2,0796 €	2,1582 €	3,78%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,0700 €	1,0700 €	1,2983 €	21,34%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3800 €	0,3800 €	0,3900 €	+2,63%
	TVA	0,0798 €	0,0798 €	0,0929 €	16,42%
	Total	1,5298 €	1,5298 €	1,7812 €	16,43%
Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,4563 €	0,4564 €	1,0013 €	119,39%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,4200 €	0,4200 €	0,3300 €	-21,43%
	TVA	0,0482 €	0,0482 €	0,0800 €	65,98%
	Total	0,9245 €	0,9246 €	1,4113 €	52,64%
Plan De Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,2980 €	1,2980 €	1,7981 €	38,53%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3300 €	0,3300 €	0,3400 €	+3,03%
	TVA	0,0895 €	0,0896 €	0,1176 €	31,25%
	Total	1,7175 €	1,7176 €	2,2557 €	31,33%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Opérateur/gestionnaire	1,5252 €	1,5252 €	1,8510 €	+21,36%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	+0,00%
	TVA	0,1685 €	0,1685 €	0,2011 €	19,35%
	Total	1,8537 €	1,8537 €	2,2121 €	19,33%
Simiane Collongue	Opérateur/gestionnaire	1,9700 €	2,0045 €	2,1331 €	6,42%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	+0,00%
	TVA	0,2100 €	0,2165 €	0,2294 €	5,96%
	Total	2,3300 €	2,3810 €	2,5225 €	5,94%
Etoile hors Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,3025 €	1,3025 €	1,5522 €	19,17%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1600 €	0,1600 €	+0,00%
	TVA	0,1500 €	0,1463 €	0,1713 €	17,09%
	Total	1,6025 €	1,6088 €	1,8835 €	17,07%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,3716 €	1,3714 €	1,4466 €	5,48%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1600 €	0,16	+0,44%
	TVA	0,1500 €	0,1532 €	0,1607 €	#REF!
	Total	1,6716 €	1,6846 €	1,7673 €	4,91%
Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,9845 €	0,9845 €	1,5250 €	54,90%
	Surtaxe métropole	0,1000 €	0,1000 €	0,1000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	+0,00%
	TVA	0,1245 €	0,1245 €	0,1785 €	43,37%
	Total	1,3690 €	1,3690 €	1,9635 €	43,43%
Plan de Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,1683 €	1,1684 €	1,5250 €	30,52%
	Surtaxe métropole	0,1000 €	0,1000 €	0,1000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	+0,00%
	TVA	0,1428 €	0,1429 €	0,1785 €	24,91%
	Total	1,5711 €	1,5713 €	1,9635 €	24,96%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Distribution de l'eau	2,0794 €	2,0796 €	2,1582 €	3,78%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8537 €	1,8537 €	2,2121 €	19,33%
	Total	3,9331 €	3,9333 €	4,3703 €	11,11%
Simiane Collongue	Distribution de l'eau	2,0734 €	2,0734 €	2,2525 €	8,64%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3300 €	2,3810 €	2,5225 €	5,94%
	Total	4,4034 €	4,4544 €	4,7750 €	7,20%
Etoile hors Roquevaire	Distribution de l'eau	2,0794 €	2,0796 €	2,1582 €	3,78%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6025 €	1,6088 €	1,8835 €	17,07%
	Total	3,6819 €	3,6884 €	4,0417 €	9,58%
Roquevaire	Distribution de l'eau	1,5298 €	1,5298 €	1,7812 €	16,43%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6716 €	1,6846 €	1,7673 €	4,91%
	Total	3,2014 €	3,2144 €	3,5485 €	10,39%
Gémenos	Distribution de l'eau	0,9245 €	0,9246 €	1,4113 €	52,64%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3690 €	1,3690 €	1,9635 €	43,43%
	Total	2,2935 €	2,2936 €	3,3748 €	47,14%
Plan de Cuques	Distribution de l'eau	1,7175 €	1,7176 €	2,2557 €	31,33%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5711 €	1,5713 €	1,9635 €	24,96%
	Total	3,2886 €	3,2889 €	4,2192 €	28,29%

6.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du 18 juillet 2014 par la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole..

Le montant total des recettes 2023 liées à la PFAC s'élève à 347 062 €.

7. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

7.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

- Amélioration des performances énergétiques

Mise en place de groupes de pompage avec variateurs de puissance pour les sites de l'Ouvière à Fuveau, La Pomme à Belcodène et Pin Bénit à Peypin

Ces travaux réalisés au second semestre 2023 ne permettent pas encore de constater une amélioration des performances énergétiques

- Biodiversité

En accord avec la mairie de Fuveau, des plantations seront effectuées en fin de chantier de réhabilitation des bassins d'eaux brute de l'Ouvière (2024).

- Autres

Nous envisageons également d'étudier la mise en place de panneaux solaires au siège de la REABMG, sur le toit des ateliers ainsi que sur les parkings.

7.2. ACTIONS DE SOLIDARITE

7.2.1. FONDS DE SOLIDARITE

Sur la commune de Roquevaire, les 30 premiers m3 sont gratuits.

7.2.2. SOLIDARITE INTERNATIONALE

ANNEXES

—



ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	SIBAM
	INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D.102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	
VP.177	Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	-
VP.178	Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	-
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	-
VP.190	Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-
VP.191	Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	-
VP.215	Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	-
VP.216	Agences de l'eau (redevance pollution)	€	-
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	€	
	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	%	
VP.126	Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	155
VP.127	Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128	Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	26
VP.129	Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062	Volume prélevé	m ³	5042802
VP.059	Volume produit	m ³	4532901
VP.060	Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	924 436
	Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	47%
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061	Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0
	Volume exporté hors métropole	m ³	
VP.063	Volume comptabilisé domestique	m ³	4 128 393
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	m ³	131 113
VP.232	Volume consommé comptabilisé	m ³	4 259 506
VP.221	Volume consommé sans comptage	m ³	35 080
VP.220	Volume de service du réseau	m ³	70 535
VP.077	Linéaire de réseau (hors branchements)	km	517,02
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	79,99
VP.235	Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes	OUI/NON	

P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	6,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	5,8
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	8,62
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,21
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,33
DC.195	Montant financier des travaux engagés (exploitant)	€	1458239,00
DC.195	Montant financier des travaux engagés (collectivité)	€	
DC.195	Montant financier des travaux engagés	€	1458239,00
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100
	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056	Nombre d'abonnés	u	29 008
D.101.0	Nombre d'habitants desservis	u	65 761
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	u	82
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,83
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P.152.1	Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	u	2
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	u	0
P.155.1	Taux de réclamations	u/1000 ab	0,07
	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	41 956,00
P.109.0	Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0098
VP.182	Encours total de la dette	€	1 532 692
VP.183	Epargne brute annuelle	€	42 885
P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	36
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	166 929
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	8 563 843
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,95
	RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.224	Indice linéaire de consommation	m ³ /km/j	23,13
VP.225	Rendement sur les 3 années précédentes	%	
VP.226	Rendement seuil par défaut	%	69,63
VP.227	Rendement seuil en ZRE	%	74,63
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	ab/km	56,11
VP.229	Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,27
VP.231	Consommation moyenne par abonné	m ³ /ab	146,84
VP.232	Volumes consommés comptabilisés	m ³	4 259 506
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	m ³	4 365 121
VP.234	Volume produit + Volume importé	m ³	5 457 337

	Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	SIBAM
	INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	
VP.191	Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	
VP.178	Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	
VP.190	Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	
VP.177	Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	
VP.217	Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	€	
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires	km	0,00
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (eaux usées hors branchements)	km	138,81
VP.077	Linéaire de réseau (hors branchements)	km	138,81
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	70
VP.046	Nombre de points noirs	u	17
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	12,25
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (exploitant)	km	0,47
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (collectivité)	km	0,00
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,47
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (exploitant)	km	0,41
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (collectivité)	km	0,00
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,41
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,01
DC.195	Montant financier des travaux engagés (exploitant)	€	57169,00
DC.195	Montant financier des travaux engagés (collectivité)		
DC.195	Montant financier des travaux engagés		57169,00
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	20
	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176	Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	NC
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	NC
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	NC
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	NC
	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056	Nombre d'abonnés	u	9 938
D201.0	Nombre d'habitants desservis	u	25 549
VP.124	Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	0
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	#DIV/0!
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00

VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	u	0
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	u	0
P258.1	Taux de réclamations	u/1000ab	0,00
	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	18 106,46
VP.068	Volume facturé	m ³	1 416 929
P207.0	Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0128
VP.182	Encours total de la dette	€	736 874
VP.183	Epargne brute annuelle	€	92 793
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,94
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	65 557
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	2 574 111
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,55
	RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	ab/km	71,60
VP.229	Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,57

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE

	Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	SIBAM	GREASQUE	MIMET	ST SAVOURNIN	CADOLIVE	PEYPIN	LA DESTROUSSE	LA BOUILLADISSE	BELCODENE	SIMIANE	ROQUEVAIRE	GEMENOS	PLAN DE CUQUES	
	INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS															
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€		2,16	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16	2,25	1,78	1,41	2,26	
VP.177	Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VP.178	Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	-	1,2926	1,2926	1,2926	1,2926	1,2926	1,2926	1,2926	1,2926	1,3820	0,8724	0,5420	1,3722	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VP.190	Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VP.191	Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	0,4259	
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	-	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	
VP.215	Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	-	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,0372 €	0,100	0,040	0,050	
VP.216	Agences de l'eau (redevance pollution)	€	-	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	€		-												
	INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU															
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	%														
VP.126	Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	155													
VP.127	Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0													
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00													
VP.128	Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	26													
VP.129	Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0													
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00													
VP.062	Volume prélevé	m ³	5042802													
VP.059	Volume produit	m ³	4532901	448 895	365 269	204 549	137 526	400 684	269 726	441 255	149 029	297 667	997 690	827 347		
VP.060	Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	924 436												924 436	
	Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³														
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	47%													
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION															
VP.061	Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0													
	Volume exporté hors métropole	m ³														
VP.063	Volume comptabilisé domestique	m ³	4 128 393	365 441	285 891	167 109	112 288	326 444	217 967	360 746	121 720	257 087	683 017	567 359	663 324	
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	m ³	131 113	1 597	12 770	140	160	1 174	2 574	45	133	2 725	18 334	15 667	75 794	
VP.232	Volume consommé comptabilisé	m ³	4 259 506	367 038	298 661	167 249	112 448	327 618	220 541	360 791	121 853	259 812	701 351	583 026	739 118	
VP.221	Volume consommé sans comptage	m ³	35 080	3 566	2 902	1 625	1 093	3 183	2 143	3 505	1 184	3 115	4 075	4 955	3 735	
VP.220	Volume de service du réseau	m ³	70 535	9 609	7 819	4 378	2 944	8 577	5 774	9 445	3 190	3 000	5 000	3 800	7 000	
VP.077	Linéaire de réseau (hors branchements)	km	517,02	42,36	48,48	21,18	13,83	52,11	23,47	50,47	26,62	38,67	94,26	51,90	53,68	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	79,99	84,70	84,70	84,70	84,70	84,70	84,70	84,70	84,70	89,34	71,21	71,53	81,11	
VP.235	Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes	OUI/NON														

P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	6,3	5,3	3,8	4,8	5,0	3,8	5,7	4,4	2,8	2,7	8,6	12,9	9,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	5,8	4,4	3,2	4,0	4,2	3,2	4,8	3,7	2,3	2,2	8,3	12,4	8,9
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	8,62	0,11	0,77	0,28	1,01	0,60	0,44	1,43	1,12	0,00	1,71	0,25	0,90
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,21	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,14	0,21	0,82
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,33	0,05	0,32	0,26	1,45	0,23	0,38	0,57	0,84	0,00	0,36	0,10	0,34
DC.195	Montant financier des travaux engagés (exploitant)	€	1458239,00												
DC.195	Montant financier des travaux engagés (collectivité)	€													
DC.195	Montant financier des travaux engagés	€	1458239,00												
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100												
	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER														
VP.056	Nombre d'abonnés	u	29 008	2 204	1 989	1 583	1 028	2 710	1 765	2 800	827	2 128	5 124	3 119	3 731
D.101.0	Nombre d'habitants desservis	u	65 761	4 471	4 262	3 559	2 247	5 687	3 962	6 419	1 984	5 973	8 794	6 920	11 483
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	u	82	4	5	0	1	2	4	0	0	7	29	19	11
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,83	1,81	2,51	0,00	0,97	0,74	2,27	0,00	0,00	3,29	5,66	6,09	2,95
D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P.152.1	Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	u	2												
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	u	0												
P.155.1	Taux de réclamations	u/1000 ab	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE														
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	41 956,00												
P.109.0	Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0098	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182	Encours total de la dette	€	1 532 692												
VP.183	Epargne brute annuelle	€	42 885												
P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	36												
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	166 929	6 682	5 782	2 824	936	12 734	9 048	10 388	2 611	7 421	39 024	52 380	17 099
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	8 563 843	769 943	684 018	419 610	269 237	855 365	556 133	856 727	323 849	517 339	1 069 026	1 032 672	1 209 924
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	1,95	0,87	0,85	0,67	0,35	1,49	1,63	1,21	0,81	1,43	3,65	5,07	1,41
	RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT														
VP.224	Indice linéaire de consommation	m³ /km/j	23,13	24,59	17,49	22,41	23,07	17,84	26,67	20,29	12,99	18,84	20,65	31,24	38,27
VP.225	Rendement sur les 3 années précédentes	%													
VP.226	Rendement seuil par défaut	%	69,63	69,92	68,50	69,48	69,61	68,57	70,33	69,06	67,60	68,77	69,13	71,25	72,65
VP.227	Rendement seuil en ZRE	%	74,63	74,92	73,50	74,48	74,61	73,57	75,33	74,06	72,60	73,77	74,13	76,25	77,65
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	ab/km	56,11	52,03	41,03	74,74	74,33	52,00	75,20	55,48	31,07	55,04	54,36	60,10	69,50
VP.229	Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,27	2,03	2,14	2,25	2,19	2,10	2,24	2,29	2,40	2,81	1,72	2,22	3,08
VP.231	Consommation moyenne par abonné	m³/ab	146,84	166,53	150,16	105,65	109,39	120,89	124,95	128,85	147,34	122,09	136,88	186,93	198,10
VP.232	Volumes consommés comptabilisés	m³	4 259 506	367 038	298 661	167 249	112 448	327 618	220 541	360 791	121 853	259 812	701 351	583 026	739 118
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	m³	4 365 121	380 213	309 381	173 252	116 484	339 378	228 457	373 741	126 227	265 927	710 426	591 781	749 853
VP.234	Volume produit + Volume importé	m³	5 457 337	448 895	365 269	204 549	137 526	400 684	269 726	441 255	149 029	297 667	997 690	827 347	924 436

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif						Unité	SIBAM	GREASQUE	MIMET	SIMIANE	GEMENOS	PLAN-DE-CUQUES
--	--	--	--	--	--	-------	-------	----------	-------	---------	---------	----------------

INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS									
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€		2,21	2,21	2,52	1,96	1,96	
VP.191	Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€		-	-	-	-	-	
VP.178	Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€		-	-	-	-	-	
VP.190	Montant de la part fixe revenant au délégataire	€		-	-	-	-	-	
VP.177	Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€		1,8510	1,8510	2,1331	1,5466	1,6250	
VP.217	Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€		0,16	0,16	0,16	0,16	0,16	
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%		10%	10%	10%	10%	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€		21,12	21,12	21,12	34,32	34,32	
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	€							
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE									
D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u		0					
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires	km		0,00					
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	km		138,81	25,58	17,28	21,94	30,59	43,41
VP.077	Linéaire de réseau (hors branchements)	km		138,81	25,58	17,28	21,94	30,59	43,41
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120		70					
VP.046	Nombre de points noirs	u		17	4	2	2	6	3
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km		12,25	15,64	11,57	9,11	19,61	6,91
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (exploitant)	km		0,47	0,13	0,00	0,25	0,09	0,00
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (collectivité)	km		0,00					
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km		0,47	0,13	0,00	0,25	0,09	0,00
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (exploitant)	km		0,41	0,07	0,00	0,25	0,09	0,00
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (collectivité)	km		0,00					
VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km		0,41	0,07	0,00	0,25	0,09	0,00
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%		0,01	0,01	-	0,05	0,01	-
DC.195	Montant financier des travaux engagés (exploitant)	€		57169,00					
DC.195	Montant financier des travaux engagés (collectivité)								
DC.195	Montant financier des travaux engagés			57169,00					
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120		20					
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION									
VP.176	Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j		NC					
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j		NC					
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%		NC					
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS		NC					

P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	NC					
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER								
VP.056	Nombre d'abonnés	u	9 938	1 733	964	1 580	2 200	3 461
D201.0	Nombre d'habitants desservis	u	25 549	3 516	2 066	4 435	4 881	10 652
VP.124	Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	0					
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0					
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	u	0					
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	u	0					
P258.1	Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE								
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	18 106,46					
VP.068	Volume facturé	m³	1 416 929	213 530,00	121 599	168 415	338 583	574 802
P207.0	Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0128	-	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
VP.182	Encours total de la dette	€	736 874					
VP.183	Epargne brute annuelle	€	92 793					
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,94					
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	65 557	5 479,00	3 946,00	8 288,00	33 150,00	14 694,00
VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	2 574 111	398 034,00	228 570,00	421 380,00	547 511,00	978 616,00
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,55	1,38	1,73	1,97	6,05	1,50
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT								
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	ab/km	71,60	67,74	55,78	72,00	71,91	79,74
VP.229	Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2,57	2,03	2,14	2,81	2,22	3,08



ZONE DE DISTRIBUTION : SIMIANE-COLLONGUE VILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES MOLX. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (SIMIANE-COLLONGUE), soit 5917 personnes. Le responsable des installations est : « AMP CT2-PAYS D'AIX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REABMG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,125 mg/L Valeur maxi : 0,5 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 173 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 16,9 °f Valeur maxi : 18,6 °f

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gov.fr
---	--

Édité le 18/05/2024

UDI 013000158

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : GEMENOS-VILLE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.
Elle fait l'objet d'un traitement.
Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (GEMENOS), soit 6028 personnes. Le responsable des installations est : « AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE ».
Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REABMG » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/05/2024

UDI 013000191

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 19 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 2,23 mg/L Valeur maxi : 2,6 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0,057 microgramme/L (atrazine et ses métabolites)
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,126 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,4 °f Valeur maxi : 24,9 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I. DU BASSIN MINIER EST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : L'OUVIERE, LE MALTRAIT. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8 communes (BELCODÈNE, BOUILLADISSE (LA), CADOLIVE, DESTROUSSÉ (LA), GREASQUE, MIMET, PEYPIN, SAINT-SAVOURNIN), soit 15723 personnes. Le responsable des installations est : « AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ÉTOILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REABMG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 34 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 0,419 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0,008 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,045 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 16,2 °f Valeur maxi : 16,8 °f

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/05/2024
UDI 013000372

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Délégation départementale des Bouches du Rhône_ARS PACA - 132, Boulevard de Paris, 13003 Marseille

04 13 55 82 38

ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr @





ZONE DE DISTRIBUTION : PLAN-DE-CUQUES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : VALLON D'OL. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (PLAN-DE-CUQUES), soit 11522 personnes. Le responsable des installations est : « AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REABMG » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 0,438 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,2 °f Valeur maxi : 17,7 °f

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/05/2024

UDI 013000517

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROQUEVAIRE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE PRE F1, LE PRE F3, LE PRE F4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ROQUEVAIRE), soit 8569 personnes. Le responsable des installations est : « AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REABMG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 9,88 mg/L Valeur maxi : 10 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0,01 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,125 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 42,6 °f Valeur maxi : 44,9 °f

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/05/2024
UDI 013000525

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.





ZONE DE DISTRIBUTION : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par un captage : L'OUVIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 2 communes (GREASQUE, MIMET), soit 8439 personnes. Le responsable des installations est : « AMP CT2-PAYS D'AIX ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REABMG » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

Quelques conseils	
<p>ABSENCE</p>	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<p>PLOMB</p>	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
<p>TEMPÉRATURE</p>	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gov.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,288 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,1 °f Valeur maxi : 16,4 °f

Édité le 18/05/2024

UDI 013006551

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : L'OUVIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (BELCODÈNE, GADOLIVE, SAINT-SAVOURNIN), soit 7577 personnes. Le responsable des installations est : « AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ÉTOILE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REABMG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes (Escherichia Coli et Entérocoques). Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 15 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,288 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 16,1 °f Valeur maxi : 16,4 °f

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE
Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/05/2024
UDI 013006552

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2023

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m ³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif ETOILE HORS ROQUEVAIRE Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024						
DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
SIBAM	Part fixe		J	365	0.14000 €	51.10 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	60	1.2154 €	72.92 €
		Tranche 2	m ³	60	1.3699 €	82.19 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution		m ³	120	0.29 €	34.80 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m ³	120	0.0372 €	4.46 €
SOUS-TOTAL HT					245.47 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m ³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/gestionnaire	Part fixe				- €	- €
	Part variable par m ³ consommé	Collecte	m ³	120	0.24 €	28.80 €
		Transport et traitement	m ³	120	1.3122 €	157.46 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.16 €	19.20 €
SOUS-TOTAL HT					205.46 €	
TOTAL HT					450.93 €	
TVA 5,50 %					13.50 €	
TVA 10 %					20.55 €	
TOTAL GENERAL TTC					484.98 €	
RIX MOYEN TTC PAR M³					4.04 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

GEMENOS

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2024

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
SIBAM	Part fixe	jour	365	0.14 €	51.10 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	120	0.5753 €	69.04 €
		Tranche 2	m ³		- €	- €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution		120	0.29 €	34.80 €	
	Redevance préservation des ressources en eau		120	0.04 €	4.80 €	
SOUS-TOTAL HT					159.74 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m ³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/gestionnaire	Part fixe			- €	- €	
	Part variable par m ³ consommé	Collecte	m ³	120	0.75 €	90.00 €
		Transport et traitement	m ³	120	0.775 €	93.00 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe			- €	- €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	120	0.10 €	12.00 €
		Tranche 2	m ³		- €	- €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0.16 €	19.20 €	
SOUS-TOTAL HT					214.20 €	
TOTAL HT					373.94 €	
TVA 5,50 %					8.79 €	
TVA 10 %					21.42 €	
TOTAL GENERAL TTC					404.15 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3.37 €	



Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

GREASQUE - MIMET

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2024

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe	J	365	0.1400 €	51.10 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	60	1.2154 €	72.92 €
		Tranche 2	m ³	60	1.3699 €	82.19 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0.29 €	34.80 €	
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0.0372 €	4.46 €	
SOUS-TOTAL HT					245.47 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe	J	--	-- €	-- €	
	Part variable par m ³ consommé	Collecte	m ³	120	0.75 €	90.00 €
		Collecte et transport	m ³	120	1.101 €	132.12 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0.16 €	19.20 €	
SOUS-TOTAL HT					241.32 €	
TOTAL HT					486.79 €	
TVA 5,50 %					13.50 €	
TVA 10 %					24.13 €	
TOTAL GENERAL TTC					524.42 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					4.37 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

PLAN DE CUQUES

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2024

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe	J	365	0.14 €	51.10 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	120	1.3722 €	164.66 €
		Tranche 2	m ³		- €	- €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution		120	0.29 €	34.80 €	
	Redevance préservation des ressources en eau		120	0.05 €	6.00 €	
SOUS-TOTAL HT					256.56 €	
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Unité	Quantité (m ³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe	J	---	--- €	---- €	
	Part variable par m ³ consommé	Collecte	m ³	120	0.75 €	90.00 €
		Transport et traitement	m ³	120	0.775 €	93.00 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe			- €	- €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	120	0.10 €	12.00 €
		Tranche 2	m ³		- €	- €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0.16 €	19.20 €	
SOUS-TOTAL HT					214.20 €	
TOTAL HT					470.76 €	
TVA 5,50 %					14.11 €	
TVA 10 %					21.42 €	
TOTAL GENERAL TTC					506.29 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					4.22 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

SIMIANE-COLLONGUE

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2024

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
SIBAM	Part fixe	J	365	0.14 €	51.10 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	36	0.2621 €	9.44 €
		Tranche 2	m ³	84	1.8618 €	156.39 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0.29 €	34.80 €	
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0.03720 €	4.46 €	
SOUS-TOTAL HT					256.19 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/gestionnaire	Part fixe			- €	- €	
	Part variable par m ³ consommé	Collecte	m ³	120	1.3844 €	166.13 €
		Traitement collectivité	m ³	120	0.05 €	6.00 €
		Traitement délégataire	m ³	120	0.6986 €	83.84 €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0.16 €	19.20 €	
SOUS-TOTAL HT					275.17 €	
TOTAL HT					531.36 €	
TVA 5,50 %					14.09 €	
TVA 10 %					27.52 €	
TOTAL GENERAL TTC					572.97 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					4.78 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif

ROQUEVAIRE

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2024

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe	J	365	0.14 €	51.10 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	30	0.03 €	0.90 €
		Tranche 2	m ³	20	0.8420 €	16.84 €
		Tranche 3	m ³	70	1.242 €	86.94 €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution		120	0.29 €	34.80 €	
	Redevance préservation des ressources en eau		120	0.10 €	12.00€	
SOUS-TOTAL HT					202.58 €	
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Unité	Quantité (m ³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe			- €	- €	
	Part variable par m ³ consommé	Collecte	m ³	120	0.19 €	22.80 €
		Collecte et transport SPL	m ³	120	1.2566 €	150.79 €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe			- €	- €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³		- €	- €
		Tranche 2	m ³		- €	- €
		Tranche 3	m ³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		120	0.16 €	19.20€	
SOUS-TOTAL HT					192.79 €	
TOTAL HT					395.37 €	
TVA 5,50 %					11.14 €	
TVA 10 %					19.28 €	
TOTAL GENERAL TTC					425.79 €	
RIX MOYEN TTC PAR M³					3.55 €	

ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)



ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (CA)



Pour l'autorité compétente par délégation **III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF** **III**
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES **A1**



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	5 504 800,00	2 788 915,76	1 239 035,47	0,00	1 476 848,77
604	Achats d'études, prestations de services	380 000,00	9 431,08	164 657,50	0,00	205 911,42
605	Achats d'eau	2 700 000,00	1 245 692,03	978 926,37	0,00	475 381,60
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	860 000,00	521 613,86	0,00	0,00	338 386,14
6062	Produits de traitement	35 000,00	33 150,35	0,00	0,00	1 849,65
6063	Fournitures entretien et petit équip	350 000,00	157 045,27	44 073,45	0,00	148 881,28
6064	Fournitures administratives	25 000,00	19 316,54	283,74	0,00	5 399,72
6066	Carburants	40 000,00	28 179,27	2 878,43	0,00	8 942,30
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6071	Compteurs	260 000,00	165 859,18	23 200,00	0,00	70 940,82
611	Sous-traitance générale	150 000,00	197 931,54	5 070,30	0,00	-53 001,84
6135	Locations mobilières	50 000,00	26 549,11	618,50	0,00	22 832,39
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	70 000,00	59 311,67	0,00	0,00	10 688,33
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	29 504,01	4 530,11	0,00	5 965,88
6156	Maintenance	180 000,00	88 821,86	11 167,83	0,00	80 010,31
6168	Autres	45 000,00	47 417,50	0,00	0,00	-2 417,50
617	Etudes et recherches	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6226	Honoraires	40 000,00	7 143,85	0,00	0,00	32 856,15
6227	Frais d'actes et de contentieux	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
6228	Divers	0,00	33 898,64	3 000,00	0,00	-36 898,64
6231	Annonces et insertions	5 000,00	4 320,00	0,00	0,00	680,00
6241	Transports sur achats	0,00	15,00	0,00	0,00	-15,00
6244	Transports administratifs	1 000,00	893,61	0,00	0,00	106,39
6257	Réceptions	30 000,00	16 596,16	0,00	0,00	13 403,84
6261	Frais d'affranchissement	70 000,00	53 731,12	0,00	0,00	16 268,88
6262	Frais de télécommunications	60 000,00	30 009,97	45,91	0,00	29 944,12
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	3 986,64	0,00	0,00	13,36
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 500,00	6 135,50	583,33	0,00	781,17
62878	Remb. frais à des tiers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	1 700,00	1 227,00	0,00	0,00	473,00
6358	Autres droits	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6378	Autres taxes et redevances	600,00	1 135,00	0,00	0,00	-535,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 345 283,00	2 889 130,04	3 340,00	0,00	452 812,96
6312	Taxe d'apprentissage	13 648,00	11 986,82	0,00	0,00	1 661,18
6331	Versement de mobilité	40 140,00	35 254,75	0,00	0,00	4 885,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 007,00	1 371,05	0,00	0,00	635,95
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	69 070,00	45 765,45	3 340,00	0,00	19 964,55
6411	Salaires, appointements, commissions	2 092 860,00	1 843 466,04	0,00	0,00	249 393,96
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	590 000,00	415 556,49	0,00	0,00	174 443,51
6452	Cotisations aux mutuelles	43 692,00	0,00	0,00	0,00	43 692,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	284 097,00	355 184,22	0,00	0,00	-71 087,22
6454	Cotisations au Pôle emploi	60 210,00	55 084,22	0,00	0,00	5 125,78
6458	Cotisat* autres organismes sociaux	76 767,00	38 346,00	0,00	0,00	38 421,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 692,00	4 080,00	0,00	0,00	612,00
6478	Autres charges sociales diverses	68 100,00	83 034,40	0,00	0,00	-14 934,40
014	Atténuations de produits (4)	1 650 000,00	739 767,00	0,00	0,00	910 233,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 650 000,00	739 767,00	0,00	0,00	910 233,00
65	Autres charges de gestion courante	98 003,47	43 591,82	2 666,67	0,00	51 744,98
6518	Autres	52 000,00	1 632,00	2 666,67	0,00	47 701,33
6541	Créances admises en non-valeur	45 993,47	28 289,49	0,00	0,00	17 703,98
6542	Créances éteintes	0,00	13 666,98	0,00	0,00	-13 666,98
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	3,35	0,00	0,00	6,65
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		10 598 086,47	6 461 404,62	1 245 042,14	0,00	2 891 639,71
66	Charges financières (b) (5)	44 524,43	34 485,16	0,00	0,00	10 039,27
66111	Intérêts réglés à l'échéance	36 000,00	35 564,15	0,00	0,00	435,85
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	8 524,43	-1 078,99	0,00	0,00	9 603,42
67	Charges exceptionnelles (c)	38 000,00	24 101,53	0,00	0,00	13 898,47
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	1 707,40	0,00	0,00	1 292,60
678	Autres charges exceptionnelles	35 000,00	22 394,13	0,00	0,00	12 605,87
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		10 680 610,90	6 519 991,31	1 245 042,14	0,00	2 915 577,45

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2023

Pour l'autorité comptable



Chapitre art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 575 589,00	1 493 583,52			82 005,48
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 575 589,00	1 493 583,52			82 005,48
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 575 589,00	1 493 583,52			82 005,48
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 575 589,00	1 493 583,52			82 005,48
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 256 199,90	8 013 574,83	1 245 042,14	0,00	2 997 582,93
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	7 247,64
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 173,22
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 078,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	47 380,00	45 193,30	0,00	0,00	2 186,70
64198	Autres remboursements	20 000,00	21 560,34	0,00	0,00	-1 560,34
6459	Rembours charges SS et prévoyance	27 380,00	23 632,96	0,00	0,00	3 747,04
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 210 647,25	9 447 037,06	0,00	0,00	-236 389,81
70111	Ventes d'eau aux abonnés	6 800 000,00	7 115 807,64	0,00	0,00	-315 807,64
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	100 000,00	125 499,03	0,00	0,00	-25 499,03
701241	Redevance pollution d'origine domestique	950 000,00	816 130,47	0,00	0,00	133 869,53
704	Travaux	500 000,00	583 185,64	0,00	0,00	-83 185,64
7068	Autres prestations de services	8 000,00	15 702,69	0,00	0,00	-7 702,69
7071	Compteurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	850 647,25	790 711,59	0,00	0,00	59 935,66
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	35 000,00	66 284,15	0,00	0,00	-31 284,15
748	Autres subventions d'exploitation	35 000,00	66 284,15	0,00	0,00	-31 284,15
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	217 185,35	0,00	0,00	-17 185,35
7588	Autres	200 000,00	217 185,35	0,00	0,00	-17 185,35
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		9 493 027,25	9 775 699,86	0,00	0,00	-282 672,61
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	150 000,00	253 013,75	0,00	0,00	-103 013,75
7718	Autres produits except. opérat* gestion	150 000,00	250 883,59	0,00	0,00	-100 883,59
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 130,16	0,00	0,00	-2 130,16
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		9 643 027,25	10 028 713,61	0,00	0,00	-385 686,36
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	592 475,00	589 662,46			2 812,54
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	592 475,00	589 662,46			2 812,54
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		592 475,00	589 662,46			2 812,54
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 235 502,25	10 618 376,07	0,00	0,00	-382 873,82
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 020 697,65				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.


III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	217 814,28	75 657,16	0,00	142 157,12
2031	Frais d'études	217 814,28	61 969,66	0,00	155 844,62
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	13 687,50	0,00	-13 687,50
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 074 414,83	2 483 179,07	372 397,79	2 218 837,97
21311	Bâtiments d'exploitation	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	468 872,91	1 269 276,61	0,00	-800 403,70
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 512 156,70	833 044,05	371 437,91	2 307 674,74
2181	Installat° générales, agencements	304 584,00	226 591,29	959,88	77 032,83
2182	Matériel de transport	152 556,60	96 491,61	0,00	56 064,99
2183	Matériel de bureau et informatique	504 244,62	56 231,75	0,00	448 012,87
2184	Mobilier	2 000,00	1 543,76	0,00	456,24
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	80 000,00	41 723,23	0,00	38 276,77
238	Avances commandes immo. incorp.	80 000,00	41 723,23	0,00	38 276,77
Total des dépenses d'équipement		5 372 229,11	2 600 559,46	372 397,79	2 399 271,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	102 000,00	91 706,15	0,00	10 293,85
1641	Emprunts en euros	100 000,00	91 606,15	0,00	8 393,85
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	100,00	0,00	1 900,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		102 000,00	91 706,15	0,00	10 293,85
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		5 474 229,11	2 692 265,61	372 397,79	2 409 565,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	592 475,00	589 662,46		2 812,54
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	592 475,00	589 662,46		2 812,54
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	13 470,00	10 658,00		2 812,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	2 021,00	2 021,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	25 050,00	25 050,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	551 934,00	551 933,46		0,54
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	80 000,00	0,00		80 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	80 000,00	0,00		80 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		672 475,00	589 662,46		82 812,54
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 146 704,11	3 281 928,07	372 397,79	2 492 378,25
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RJ 041.

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES****III****B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	1 615 364,00	325 437,76	0,00	1 289 926,24
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	720 364,00	323 198,00	0,00	397 166,00
1318	Autres subventions d'équipement	895 000,00	2 239,76	0,00	892 760,24
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 543,76	0,00	-1 543,76
2184	Mobilier	0,00	1 543,76	0,00	-1 543,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 615 364,00	326 981,52	0,00	1 288 382,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	516 886,00	516 886,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	516 886,00	516 886,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		516 886,00	516 886,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 132 250,00	843 867,52	0,00	1 288 382,48
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	1 575 589,00	1 493 583,52		82 005,48
28031	Frais d'études	11 606,00	11 605,39		0,61
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 467,00	1 467,00		0,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 867,00	1 867,00		0,00
28131	Bâtiments	40 088,00	40 088,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	4 190,00	4 190,00		0,00
28153	Installations à caractère spécifique	655 084,00	655 216,89		-132,89
28173	Constructions (mise à disposition)	91 096,00	37 240,96		53 855,04
28175	Matériel et outillage technique (mad)	512 011,00	565 760,41		-53 749,41
28178	Autres immos corporelles (mad)	9 284,00	9 284,00		0,00
28181	Installations générales, agencements	193 443,00	111 102,12		82 340,88
28182	Matériel de transport	34 390,00	34 390,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	20 755,00	20 754,75		0,25
28184	Mobilier	308,00	617,00		-309,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 575 589,00	1 493 583,52		82 005,48
041	Opérations patrimoniales (6)	80 000,00	0,00		80 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	80 000,00	0,00		80 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 655 589,00	1 493 583,52		162 005,48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 787 839,00	2 337 451,04	0,00	1 450 387,96
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 358 865,11			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15_2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	3 692 538,47	847 058,18	2 071 499,92	0,00	773 980,37
604	Achats d'études, prestations de services	70 000,00	36 553,14	29 538,37	0,00	3 908,49
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	30 000,00	6 555,05	0,00	0,00	23 444,95
6062	Produits de traitement	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	40 000,00	1 133,73	54,49	0,00	38 811,78
6066	Carburants	15 000,00	8 426,67	437,81	0,00	6 135,52
611	Sous-traitance générale	23 000,00	1 945,90	0,00	0,00	21 054,10
6135	Locations mobilières	2 500,00	1 416,66	496,67	0,00	586,67
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	3 963,97	1 848,59	0,00	3 187,44
6156	Maintenance	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6226	Honoraires	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6228	Divers	0,00	8 200,00	0,00	0,00	-8 200,00
6231	Annonces et insertions	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6237	Publications	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6358	Autres droits	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6378	Autres taxes et redevances	3 491 738,47	778 863,06	2 039 123,99	0,00	673 751,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	827 000,00	658 926,32	0,00	0,00	168 073,68
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	820 000,00	658 926,32	0,00	0,00	161 073,68
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
014	Atténuations de produits (4)	700 000,00	211 825,00	407 000,00	0,00	81 175,00
706129	Reverst redevance modernisat* agence eau	700 000,00	211 825,00	407 000,00	0,00	81 175,00
65	Autres charges de gestion courante	192 000,00	186 043,30	0,00	0,00	5 956,70
6518	Autres	2 000,00	72,76	0,00	0,00	1 927,24
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	14 967,99	0,00	0,00	5 032,01
6542	Créances éteintes	0,00	3 138,47	0,00	0,00	-3 138,47
658	Charges diverses de gestion courante	170 000,00	167 864,08	0,00	0,00	2 135,92
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		5 411 538,47	1 903 852,80	2 478 499,92	0,00	1 029 185,75
66	Charges financières (b) (5)	64 761,53	35 428,59	0,00	0,00	29 332,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	36 500,00	36 408,15	0,00	0,00	91,85
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	28 261,53	-979,56	0,00	0,00	29 241,09
67	Charges exceptionnelles (c)	17 000,00	7 518,07	0,00	0,00	9 481,93
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	786,33	0,00	0,00	1 213,67
678	Autres charges exceptionnelles	15 000,00	6 731,74	0,00	0,00	8 268,26
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		5 493 300,00	1 946 799,46	2 478 499,92	0,00	1 068 000,62
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)	307 975,00	307 975,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	307 975,00	307 975,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		307 975,00	307 975,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		307 975,00	307 975,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 801 275,00	2 254 774,46	2 478 499,92	0,00	1 068 000,62
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	28 261,53
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	29 241,09
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-979,56



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-834381741-20240411-2024-04-11-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 11/04/2024

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - ASSAINISSEMENT - CA - 2023



Pour l'autorité compétente par délégués par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 86112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III
A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 853 356,75	4 513 616,54	0,00	0,00	339 740,21
704	Travaux	150 000,00	121 248,85	0,00	0,00	28 751,15
70611	Redevance d'assainissement collectif	4 148 356,75	3 709 065,23	0,00	0,00	439 291,52
706121	Redevance modernisation des réseaux	305 000,00	288 723,87	0,00	0,00	16 276,13
70613	Participations assainissement collectif	200 000,00	347 061,53	0,00	0,00	-147 061,53
7068	Autres prestations de services	50 000,00	47 517,06	0,00	0,00	2 482,94
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		4 853 356,75	4 513 616,54	0,00	0,00	339 740,21
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	4 475,00	0,00	0,00	-3 475,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	4 475,00	0,00	0,00	-3 475,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		4 854 356,75	4 518 091,54	0,00	0,00	336 265,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	58 968,00	58 968,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	58 968,00	58 968,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		58 968,00	58 968,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 913 324,75	4 577 059,54	0,00	0,00	336 265,21
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		887 950,25				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Pour l'autorité compétente par délégation


III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES
III
B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	819 128,50	135 823,85	146 786,85	536 517,80
2151	Installations complexes spécialisées	505 000,00	122 002,35	144 238,97	238 758,68
2181	Installat* générales, agencements	195 007,00	13 821,50	2 547,88	178 637,62
2182	Matériel de transport	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	89 121,50	0,00	0,00	89 121,50
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		844 128,50	135 823,85	146 786,85	561 517,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 000,00	27 909,77	0,00	1 090,23
1641	Emprunts en euros	28 000,00	26 909,77	0,00	1 090,23
1678	Autres dettes condit* particulières	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		29 000,00	27 909,77	0,00	1 090,23
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		873 128,50	163 733,62	146 786,85	562 608,03
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	58 968,00	58 968,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	58 968,00	58 968,00		0,00
139111	Sub. équippt cpte résult. Agence de l'eau	9 441,00	9 441,00		0,00
13912	Sub. équippt cpte résult. Régions	20 877,00	20 877,00		0,00
13913	Sub. équippt cpte résult. Départements	28 650,00	28 650,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		58 968,00	58 968,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		932 096,50	222 701,62	146 786,85	562 608,03
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Pour l'autorité compétente par délégation

**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF****III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES****B2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	57 949,00	48 514,00	0,00	9 435,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	57 949,00	48 514,00	0,00	9 435,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	57 949,00	48 514,00	0,00	9 435,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	57 949,00	48 514,00	0,00	9 435,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	307 975,00	307 975,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 082,00	2 082,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	106 983,00	107 012,00		-29,00
28173	Constructions (mise à disposition)	2 661,00	2 661,00		0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	130 971,00	130 969,73		1,27
28181	Installations générales, agencements	11 486,00	11 458,27		27,73
28182	Matériel de transport	53 792,00	53 792,00		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	307 975,00	307 975,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	307 975,00	307 975,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	365 924,00	356 489,00	0,00	9 435,00
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	566 172,50			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.